

# Étude nationale auprès des électeurs pour la 43<sup>e</sup> élection générale canadienne

## Rapport sur les questions de politique et d'engagement civique

### Préparé pour : Élections Canada

**Octobre 2020**

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis  
Numéro du contrat : 05005-18-0735  
Valeur du contrat : 804 353,60 \$ (y compris les taxes de vente applicables)  
Date d'attribution du contrat : 12 avril 2019  
Date de livraison : 20 octobre 2020

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec Élections Canada à [rop-por@elections.ca](mailto:rop-por@elections.ca).

**This report is also available in English.**

**Phoenix Strategic Perspectives Inc.**  
1678, rue Bank, bureau 2  
Ottawa (Ontario) K1V 7Y6  
[www.phoenixspi.ca](http://www.phoenixspi.ca)

**Étude nationale auprès des électeurs pour la 43<sup>e</sup> élection générale canadienne**  
**Rapport sur les questions de politique et d'engagement civique**  
**Rapport final**

Préparé pour Élections Canada

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis

Octobre 2020

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats des questions du Sondage national auprès des électeurs, mené dans le cadre de l'élection fédérale du 21 octobre 2019 pour éclairer l'élaboration de politiques, de programmes et de services aux électeurs.

La présente publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales et avec l'autorisation écrite préalable d'Élections Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec Élections Canada à [rop-por@elections.ca](mailto:rop-por@elections.ca).

**Numéro de catalogue :**

SE3-114/4-2021F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-37061-3

**Publications connexes :**

Numéro de catalogue : SE3-114/4-2021E-PDF (rapport final en anglais)

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-37060-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le premier ministre du Canada, 2020

This publication is also available in English under the title: *National Electors Study on the 43rd Canadian Federal General Election: Report on Policy and Civic Engagement Issues*.

## Table des matières

Sommaire .....	1
Introduction .....	5
Contexte et objectifs.....	5
Méthodologie .....	6
Notes au lecteur .....	7
Constatations détaillées.....	9
1. Financement politique et publicité du gouvernement.....	9
2. Engagement civique et participation à la politique .....	15
3. Technologie de vote .....	21
4. Protection des renseignements personnels .....	26
5. Communications politiques .....	29
6. Préoccupations sur les enjeux d'intégrité électorale .....	32
Profil des répondants au sondage .....	41

## Liste des figures

Figure 1 : Connaissance du plafond des contributions politiques .....	9
Figure 2 : Opinions concernant le droit du public de savoir d'où vient l'argent des partis politiques et des candidats. ....	10
Figure 3 : Opinions concernant le plafond des dépenses des partis politiques durant une élection.....	11
Figure 4 : Opinions concernant la publicité gouvernementale pendant une élection dans une autre administration .....	12
Figure 5 : Opinions concernant les représentants d'un gouvernement qui font campagne dans une autre administration .....	13
Figure 6 : Opinions à savoir qui devrait être le plus responsable d'encourager l'éducation civique et d'encourager les jeunes à voter .....	15
Figure 7 : Opinions concernant l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans.....	16
Figure 8 Opinions concernant les moyens d'assurer la représentation des femmes parmi les candidats	17
Figure 9 : Opinions concernant les moyens d'assurer une représentation autochtone parmi les candidats .....	19
Figure 10 : Préférence concernant le dépouillement des votes.....	21
Figure 11 : Préférence concernant la liste électorale .....	22
Figure 12 : Opinions concernant le risque que représente le vote sur Internet .....	23
Figure 13 : Opinions à savoir si le vote sur Internet devrait être une option aux élections fédérales.....	24
Figure 14 : Confiance à l'égard d'Élections Canada pour protéger les renseignements personnels des Canadiens .....	26
Figure 15 : Opinions concernant la collecte et l'utilisation de renseignements personnels par les partis politiques.....	27
Figure 16 : Moyens jugés appropriés pour les entités politiques de communiquer avec les électeurs.....	29
Figure 17 : Moyens utilisés par les partis ou les candidats pour communiquer avec les électeurs pendant l'élection.....	31
Figure 18 : Opinions concernant l'impact potentiel de la fraude électorale.....	32
Figure 19 : Confiance dans les sources d'actualité .....	34
Figure 20 : Souvenir de fausses informations sur le vote pendant la période électorale .....	35
Figure 21 : Préoccupations pendant la période électorale quant à l'impact potentiel de l'ingérence électorale sur le résultat des élections .....	37
Figure 22: Perception postélectorale que l'ingérence électorale était un problème dans l'élection générale .....	38
Figure 23 : Proportion d'électeurs qui pensaient que les problèmes d'ingérence électorale ont eu un impact sur le résultat de l'élection générale.....	40

## Sommaire

Élections Canada (EC) est l'organisme indépendant et non partisan chargé de la conduite des élections fédérales au Canada. Dans le contexte de la 43<sup>e</sup> élection générale (EG) fédérale, qui s'est tenue le 21 octobre 2019, EC a mené l'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2019, la plus importante étude d'opinion publique jamais réalisée par EC pour une élection fédérale. Cette étude mesure les attitudes et les expériences des électeurs à l'égard de l'EG afin d'éclairer l'évaluation et l'élaboration des politiques, des programmes et des services d'EC à l'intention des électeurs.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage longitudinal national auprès des électeurs, réalisé de juin à décembre 2019; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales. Le volet sondage a été réalisé par téléphone et en ligne auprès d'électeurs admissibles (c.-à-d. de citoyens canadiens ayant au moins 18 ans le jour de l'élection); il comportait trois vagues, soit avant, pendant et après la période électorale. L'échantillonnage des répondants à chaque sondage était le suivant : n=49 993 pour le sondage avant l'élection; n=23 880 pour le sondage pendant la période électorale; n=21 435 pour le sondage après l'élection.

Les deux tiers des répondants initiaux ont été obtenus par échantillonnage aléatoire et les autres proviennent d'un panel en ligne composé de volontaires. L'inclusion de cet échantillon non aléatoire signifie qu'aucune estimation de l'erreur d'échantillonnage ne peut être calculée pour l'ensemble de l'échantillon. Lorsque l'on ne tient compte que des échantillons aléatoires, tous les échantillons ont une taille telle que les résultats globaux de toutes les vagues auraient une marge d'erreur d'échantillonnage inférieure à  $\pm 1\%$ , 19 fois sur 20.

Le présent rapport présente les résultats du sondage sur les opinions des électeurs sur les questions de politiques électorales. Vous trouverez ci-après un résumé des constatations, qui suit la même organisation thématique que les constatations détaillées.

Deux autres rapports présentent les constatations de l'ENE sur d'autres sujets : un rapport sur le point de vue des électeurs sur l'administration de la 43<sup>e</sup> EG et un rapport sur la campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs pendant la 43<sup>e</sup> EG.

## Financement politique et publicité du gouvernement

- Plus des deux tiers (68 %) des électeurs ont indiqué, correctement, qu'il y a une limite au montant d'argent qu'un particulier peut donner à un parti politique fédéral ou à un(e) candidat(e).
- Presque tous (98 %) ont convenu que le public a le droit de savoir d'où vient l'argent des partis politiques et des candidats, et une majorité importante (85 %) des répondants a déclaré être fortement d'accord.
- Plus de 9 répondants sur 10 (92 %) ont déclaré pendant la période électorale que c'est une bonne chose qu'il y ait des limites au montant d'argent que les partis politiques peuvent dépenser durant une élection.
- Une majorité de répondants a estimé qu'il n'était pas approprié que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial fasse de la publicité sur les enjeux débattus lors d'une élection d'autre ordre de gouvernement. Plus précisément, 58 % ont estimé qu'il serait inapproprié que le gouvernement fédéral fasse de la publicité sur les enjeux électoraux provinciaux pendant une élection provinciale, et 54 % ont estimé qu'il serait inapproprié qu'un gouvernement provincial fasse de la publicité sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une élection fédérale.
- Les répondants étaient divisés quant à savoir s'il est approprié que les représentants d'un gouvernement provincial fassent campagne sur les enjeux fédéraux pendant une élection fédérale,

43 % estimant que c'est inapproprié et 42 %, que c'est approprié. Toutefois, lorsqu'il s'agit de savoir s'il est approprié que les représentant(e)s d'un gouvernement fédéral fassent campagne sur les enjeux provinciaux pendant une élection provinciale, la moitié (50 %) des répondants jugent que c'est inapproprié, alors qu'un peu plus du tiers (36 %) jugent que c'est approprié.

## Engagement civique et participation à la politique

- Les répondants étaient les plus susceptibles de désigner les écoles (32 %) et les parents (32 %) comme ceux qui devraient être les plus responsables d'encourager les jeunes à se renseigner à propos des élections, tandis que 18 % estimaient qu'EC devrait en être responsable.
- En ce qui a trait à la question de savoir qui devrait être le plus responsable d'encourager les jeunes à voter, les répondants étaient plus susceptibles de désigner les parents (39 %), suivis de loin par EC (20 %) et les écoles (19 %).
- Sept (7) répondants sur 10 (72 %) se sont dit en désaccord avec l'abaissement que l'âge de vote à une élection fédérale de 18 à 16 ans, et plus de 4 sur 10 (46 %) sont fortement en désaccord.
- Une majorité (58 %) de répondants est d'avis que les partis politiques devraient être obligés à présenter plus de femmes candidates, bien que les répondants soient plus susceptibles d'en être plutôt d'accord (35 %) que fortement d'accord (23 %). En revanche, 6 sur 10 (59 %) étaient en désaccord que les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier pour avoir plus de femmes candidates, dont 3 sur 10 (32 %) qui étaient en désaccord.
- Près de la moitié (48 %) des répondants étaient d'accord que les partis politiques devraient être tenus d'avoir plus de candidats autochtones, bien que les répondants soient deux fois plus susceptibles d'en être plutôt d'accord (32 %) que fortement d'accord (16 %). En revanche, une majorité (58 %) de répondants n'étaient pas d'accord avec l'énoncé selon lequel les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier lorsqu'ils présentent plus de candidats autochtones, dont un tiers (33 %) qui étaient fortement en désaccord.

## Technologie de vote

- Les opinions des électeurs étaient mitigées quant à leur préférence entre les bulletins de vote sur papier comptés manuellement et les bulletins sur papier numérisés par une machine qui compte les votes. Dans le sondage pendant la période électorale, des proportions presque identiques ont indiqué qu'ils préféraient le dépouillement à la machine (33 %) et le dépouillement manuel (32 %). Toutefois, dans le sondage postélectoral, la proportion de personnes qui préféraient le dépouillement manuel a augmenté pour s'établir à 37 %, tandis que celle qui préférait le dépouillement à la machine a diminué pour se situer à 27 % des électeurs. Par ailleurs, 3 électeurs sur 10 n'avaient pas de méthode de dépouillement des bulletins préférée dans l'un ou l'autre des sondages.
- Les opinions des électeurs étaient également mitigées quant à leur préférence entre les listes papier ou informatiques utilisées pour garder la trace des électeurs qui votaient aux bureaux de scrutin. Dans le sondage réalisé pendant la période électorale, la plus grande proportion (39 %) a déclaré n'avoir aucune préférence, comparativement à 31 % qui ont dit préférer les listes papier et à 28 % qui préfèrent les listes informatiques. Toutefois, dans le sondage postélectoral, la pluralité (42 %) a dit préférer les listes papier, tandis que la proportion de personnes qui n'avaient aucune préférence a diminué pour se situer à 35 %, et celle qui préférait les listes informatiques a diminué pour s'établir à 20 %.
- Près de la moitié (49 %) ont déclaré qu'ils considéraient le vote sur Internet comme risqué, 29 % ont considéré que le vote sur Internet était sécuritaire, et 21 % n'étaient pas certains de savoir s'ils le considéraient comme risqué ou sécuritaire.

- Une majorité (53 %) de répondants s'est dit d'accord que les Canadiens devraient avoir la possibilité de voter sur Internet aux élections fédérales, tout en étant divisés entre ceux qui sont fortement d'accord (26 %) et ceux qui sont plutôt d'accord (27 %). Une minorité importante n'est toujours pas d'accord, que ce soit plutôt (18 %) ou, plus souvent, fortement en désaccord (25 %).

## Protection des renseignements personnels

- Plus de 8 répondants sur 10 (83 %) étaient d'accord qu'on peut faire confiance à EC pour protéger les renseignements personnels des Canadiens, dont un tiers (33 %) qui étaient fortement d'accord.
- Plus de 9 répondants sur 10 (93 %) étaient d'accord que les lois devraient régir la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens, dont 70 % étaient fortement d'accord.
- De plus faibles majorités se sont dites d'accord qu'il est important pour les partis politiques de recueillir et d'utiliser des renseignements personnels sur les Canadiens afin de communiquer avec eux (56 % étaient d'accord, 15 % étaient fortement d'accord) et se sont dites d'accord qu'on peut faire confiance aux partis politiques pour recueillir et utiliser de façon responsable des renseignements personnels des Canadiens (52 % étaient d'accord, 9 % étaient fortement d'accord).

## Communications politiques

- Six électeurs sur dix (59 %) ont déclaré qu'ils jugeaient approprié que les partis et les candidats communiquent avec eux en personne (comme la campagne porte-à-porte); la moitié (50 %) pense qu'il est approprié d'être contacté par courrier. L'appel téléphonique était beaucoup plus susceptible d'être jugé approprié si l'appel était effectué par une personne (40 %) plutôt qu'avec un message enregistré (15 %) ou d'un message texte (15 %).
- Dans l'enquête postélectorale, plus de la moitié (54 %) des répondants ont déclaré avoir été contactés directement par un parti politique ou un candidat pendant l'EG de 2019. Parmi les personnes qui avaient été contactées, les électeurs ont le plus souvent dit (44 %) qu'ils avaient été contactés en personne (p. ex. porte-à-porte), ce qui est suivi par un appel téléphonique, soit par une personne vivante (35 %) ou un message enregistré (34 %).

## Préoccupations sur les enjeux d'intégrité électorale

- Plus de 8 répondants sur 10 (85 %) ont dit que ce serait au moins un problème modérément important si l'on empêchait une personne admissible de voter dans sa circonscription, dont les deux tiers (67 %) ont dit qu'il s'agirait d'un problème majeur. À titre comparatif, les trois quarts ont indiqué que ce serait au moins un problème modérément important si une personne qui n'a pas le droit de voter pouvait voter dans une circonscription, 56 % d'entre eux ayant dit qu'il s'agirait d'un problème majeur.
- Près des trois quarts (73 %) des répondants au sondage préélectoral ont indiqué qu'ils avaient confiance dans l'information provenant de sources traditionnelles de journalisme, bien que les répondants aient trois fois plus tendance à dire qu'ils avaient assez confiance (55 %) que beaucoup confiance (18 %). Seulement un tiers (32 %) ont déclaré qu'ils avaient confiance dans les actualités affichées sur les médias sociaux pour les sources d'actualité, le plus souvent se disant avoir assez confiance (29 %) que beaucoup confiance (3 %).
- Relativement peu de répondants se sont rappelés avoir entendu ou vu de fausses informations sur le processus de vote tout au long de l'élection. À la fin de la période électorale, 11 % des électeurs se sont rappelés de faux renseignements sur les personnes qui peuvent voter, 9 % se sont souvenus des

faux renseignements sur le moment de voter et sur l'endroit où voter, et 7 % ont dit avoir vu ou entendu de fausses informations sur la façon de s'inscrire.

- Au cours de la période électorale, 8 électeurs sur 10 (82 %) craignaient que la diffusion de fausses informations en ligne puisse avoir un impact modéré ou plus important sur l'issue de l'élection, dont 54 % qui pensaient qu'elle pourrait avoir un impact majeur. Les trois quarts des électeurs croyaient qu'il pourrait y avoir un impact modéré ou plus important sur le résultat électoral à la suite de piratage par des pays étrangers dans les systèmes informatiques des élections (74 %, dont 54 % qui pensaient qu'il pourrait y avoir un impact majeur), et d'efforts de l'étranger pour influencer les opinions politiques des Canadiens (75 %, dont 46 % qui pensaient que l'impact pourrait être majeur).
- Dans le sondage postélectoral, la moitié (50 %) des électeurs estimaient que la diffusion de fausses informations en ligne avait été un problème lors de l'EG de 2019. Trois électeurs sur dix (31 %) pensaient que les efforts d'influence étrangère avaient été un problème lors de l'élection. Un peu plus de 1 électeur sur 10 (12 %) croyait que le piratage par des pays étrangers avait été un problème dans l'élection.
- Dans l'ensemble, 1 électeur sur 10 (10 %) croyait que les problèmes de fausses informations avaient un impact majeur sur l'issue de l'élection et 20 % estimaient qu'ils avaient un impact modéré. Par ailleurs, 17 % des électeurs ont dit que, même s'ils estimaient que les fausses informations avaient été un problème lors de l'élection, qu'elles n'avaient eu qu'un impact mineur ou qu'elles n'avaient eu aucun impact sur l'issue de l'élection.
- À titre comparatif, seulement 5 % des électeurs estimaient que les problèmes de l'influence étrangère avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection, 10 % estimaient qu'ils avaient eu un impact modéré et 14 % estimaient que l'influence étrangère avait été un problème, mais qu'il ne s'agissait que d'un impact mineur ou qu'il n'y avait eu aucun impact.
- Seulement 3 % des électeurs estimaient que les problèmes de piratage par des pays étrangers avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection, 4 % estimaient qu'ils avaient eu un impact modéré et 5 % estimaient que ce piratage avait été un problème, mais qu'il ne s'agissait que d'un impact mineur ou qu'il n'y avait eu aucun impact.



## Introduction

Élections Canada a chargé l'entreprise Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) et Advanis de réaliser un sondage afin de l'aider à évaluer la 43<sup>e</sup> EG fédérale.

## Contexte et objectifs

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan, qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à mener des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux, à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada* (LEC) et à surveiller l'observation des mesures législatives électorales et à les appliquer.

Dans le contexte d'une EG fédérale, EC mène des études sur les électeurs qui servent à l'élaboration et à l'évaluation des programmes et des services de l'organisme ainsi qu'à la préparation des rapports du directeur général des élections au Parlement.

L'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2019 est la principale étude sur l'opinion publique d'EC menée pour la 43<sup>e</sup> EG, qui s'est tenue le 21 octobre 2019. L'ENE mesure les valeurs, les opinions et les attitudes des électeurs relativement à divers enjeux de politique associés aux élections; leur connaissance du processus électoral, leurs attentes envers lui et l'expérience qu'ils en ont eue; et leur satisfaction en ce qui a trait aux communications, aux services et aux programmes d'EC.

Nombre de mesures de l'ENE de 2019 assurent la continuité avec d'autres sondages effectués par EC en 2015 pour la 42<sup>e</sup> EG, y compris le Sondage auprès des électeurs, l'Évaluation du Programme de rappel électoral et l'Enquête nationale auprès des jeunes.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage longitudinal national auprès des électeurs; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales. Pour la première fois, le sondage a été réalisé auprès d'un grand échantillon longitudinal en plus d'un échantillon aléatoire discret, il a intégré le recours à des sondages en ligne et au téléphone, et il a été effectué en trois vagues de collecte de données, soit avant, pendant et après la période électorale.

Le présent rapport présente les points de vue des électeurs sondés sur des enjeux de politiques électorales, notamment les suivants :

- les connaissances et les points de vue sur le financement politique et la publicité du gouvernement;
- les points de vue sur la participation des électeurs et l'engagement civique;
- les points de vue sur la technologie de vote et le vote sur Internet;
- les points de vue sur la protection des renseignements personnels;
- les communications politiques;
- les préoccupations relatives à l'intégrité électorale, y compris l'ingérence et la désinformation.

Deux autres rapports présentent les constatations de l'ENE sur d'autres sujets, l'un concerne les points de vue des électeurs sur l'administration de la 43<sup>e</sup> EG et un rapport sur la campagne d'information et les connaissances des électeurs pendant la 43<sup>e</sup> EG.

Les résultats présentés dans ces rapports serviront à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et des services d'EC destinés à l'électorat.

## Méthodologie

Cette section offre un aperçu de la méthodologie quantitative utilisée dans l'ENE. Une description approfondie des méthodologies de recherche, y compris des instruments employés, a été publiée séparément.

L'ENE a été réalisée par téléphone (directement par des intervieweurs) et en ligne (avec la plateforme de sondage en ligne d'Advanis) de juin à décembre 2019, en trois vagues. Tous les répondants étaient des électeurs ayant le droit de voter, à savoir des citoyens canadiens ayant au moins 18 ans le jour du scrutin (21 octobre 2019). Il fallait de 15 à 20 minutes pour répondre à un questionnaire, plus ou moins selon le questionnaire.

L'échantillon longitudinal du sondage préélectoral (W1) a été recruté en juin 2019 par échantillonnage probabiliste (recrutement téléphonique par composition aléatoire s'appuyant une base double chevauchante, composé des téléphones filaires et cellulaires) et échantillonnage non probabiliste (panel Web). Les deux tiers des répondants ont été recrutés par échantillonnage probabiliste. Les électeurs ont été recrutés en proportion de la population, selon la province, l'âge et le sexe. Pour que les échantillons définitifs soient suffisamment grands, les objectifs de recrutement ont été fixés en tenant compte de la perte d'effectifs prévue pour chaque source. Les répondants de l'échantillon longitudinal ont été invités à participer aux vagues de sondage suivantes. Un échantillon discret a été recruté par composition téléphonique aléatoire seulement pour la vague de sondage postélectoral, pour contrebalancer la perte d'effectifs de l'échantillon longitudinal.

Le tableau qui suit présente les renseignements techniques associés à chaque vague de sondage.

Vague (W)	Échantillon	Méthode de collecte des données	Période de réalisation	Taille de l'échantillon
W1	Longitudinale	En ligne et par téléphone	Avant l'élection : Du 12 juin au 14 juillet 2019	49 993
W2	Longitudinale	En ligne	Période électorale : Du 3 septembre au 20 octobre 2019	23 880
W3a	Longitudinale	En ligne et par téléphone	Après l'élection : Du 23 octobre au 9 décembre 2019	19 435
W3b	Discret	Par téléphone	Après l'élection : du 22 octobre au 12 novembre 2019	2 000

Le sondage en période électorale (W2) a été réalisé sous forme d'enquête à échantillon représentatif quotidien, en cinq phases. Les questions évoluaient au fil du temps, en fonction des jalons suivants de la période électorale :

- du 3 au 17 septembre : phase initiale de l'élection (W2a);
- du 18 septembre au 1<sup>er</sup> octobre : phase de l'inscription (W2b);
- du 2 au 8 octobre : phase de la carte d'information de l'électeur (W2c);
- du 9 au 15 octobre : phase du vote par anticipation (W2d);
- du 16 au 20 octobre : phase du jour de l'élection (W2e).

Les données de sondage ont été pondérées pour refléter la composition démographique de l'ensemble des électeurs. La pondération a été faite en deux temps. Premièrement, les données ont été ajustées pour tenir compte de facteurs liés au modèle de l'étude, y compris des différences dans la probabilité de sélection d'une base à l'autre, du taux de répondants admissibles, des non-répondants et de la taille des ménages. Chaque vague a été pondérée différemment pour tenir compte de la perte d'effectifs de l'échantillon longitudinal au fil de l'étude.

L'inclusion d'un panel Web non aléatoire fait qu'il est impossible d'évaluer l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de l'échantillon, et il est impossible d'établir, avec les résultats, des projections statistiques applicables à l'ensemble de l'électorat. Une marge d'erreur d'échantillonnage et des estimations statistiques peuvent être calculées en excluant le panel et en ne considérant que les échantillons aléatoires. Ces échantillons sont tous d'une taille telle que la marge d'erreur d'échantillonnage des résultats globaux, pour chacune des vagues, est inférieure à  $\pm 1\%$ , 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus importantes pour les sous-échantillons.

## Notes au lecteur

- La présente recherche repose sur la participation électorale déclarée par les répondants, laquelle, historiquement, est surévaluée dans les sondages d'opinion publique. Dans le présent sondage, le taux de participation électorale déclaré par les répondants est de 90 %, alors que le taux de participation officiel des électeurs inscrits à la 43<sup>e</sup> EG est de 67 %. La portée de la présente recherche est donc limitée par la surreprésentation de votants dans son échantillon. Deux facteurs peuvent expliquer cette surreprésentation. D'abord, les personnes qui votent sont possiblement plus enclines que les non-votants à participer à une étude sur le vote (biais dans les réponses). Ensuite, les personnes qui n'ont pas voté peuvent tout de même déclarer l'avoir fait, simplement pour se présenter sous un jour favorable (biais de désirabilité sociale).
- Le terme *électeurs* désigne les participants au sondage qui avaient le droit de vote à la 43<sup>e</sup> EG (c.-à-d. tous les répondants). Le terme *votants* désigne les participants au sondage qui ont déclaré avoir voté à la 43<sup>e</sup> EG.
- Sauf indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage. Les pourcentages ne totalisent pas toujours 100 %, du fait qu'ils sont parfois arrondis ou qu'ils peuvent comprendre des mentions multiples.
- Le nombre de répondants varie parfois, certaines questions ayant été posées à des sous-échantillons du sondage ou dans le cadre de différentes vagues.
- Les écarts statistiquement significatifs associés aux sous-groupes sont signalés dans le rapport. Les sous-groupes sont caractérisés par diverses variables démographiques, comportementales et attitudinales. Des sous-groupes particuliers ont été définis comme suit :
  - électeurs autochtones : répondants ayant déclaré être membres des Premières Nations, Inuits ou Métis;
  - Néo-Canadiens : immigrants devenus citoyens canadiens après la 42<sup>e</sup> EG et qui avaient donc, à l'occasion de la 43<sup>e</sup> EG, le droit de vote pour la première fois;
  - jeunes NEET : électeurs de 18 à 34 ans qui n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation au moment du sondage, par opposition aux jeunes qui sont aux études (les répondants de 18 à 34 ans qui font des études secondaires ou postsecondaires au moins à temps partiel) et aux jeunes qui travaillent au moins à temps partiel (sans être aux études);
  - électeurs handicapés : ces répondants ont été identifiés en fonction des incapacités fonctionnelles selon la difficulté rapportée à réaliser certaines activités, ainsi que suivant une mesure unique de la sévérité globale de l'incapacité sur une échelle allant de l'absence d'incapacité à l'incapacité très sévère, en passant par l'incapacité légère.
- Les tests de signification statistique permettent d'établir l'étendue des relations entre les variables, mais une généralisation à l'échelle de la population n'est pas possible en raison de l'inclusion de répondants recrutés par échantillonnage non probabiliste. Lorsque des écarts associés à des sous-groupes sont signalés, seules les différences qui sont significatives au niveau de confiance de 95 % et qui se rapportent à des échantillons d'un sous-groupe de plus de 30 répondants sont examinées. Si une ou des catégories d'un sous-groupe ne sont pas mentionnées dans un examen des différences afférentes au sous-groupe, on peut supposer que seules les catégories mentionnées présentaient des différences significatives.

- Les comparaisons avec les résultats des questions d'Élections Canada qui ont été posées dans le cadre de l'Étude électorale canadienne de 2015 (EEC) sont incluses dans la mesure du possible, avec la mise en garde qu'une partie des différences observables entre l'ENE de 2019 et l'EEC de 2015 peut s'expliquer par des différences dans la conception de la recherche, y compris les modes d'enquête et les échantillons utilisés dans chaque étude et/ou le calendrier des mesures prises dans les contextes des périodes électorales de 2019 et 2015.

## Constatations détaillées

### 1. Financement politique et publicité du gouvernement

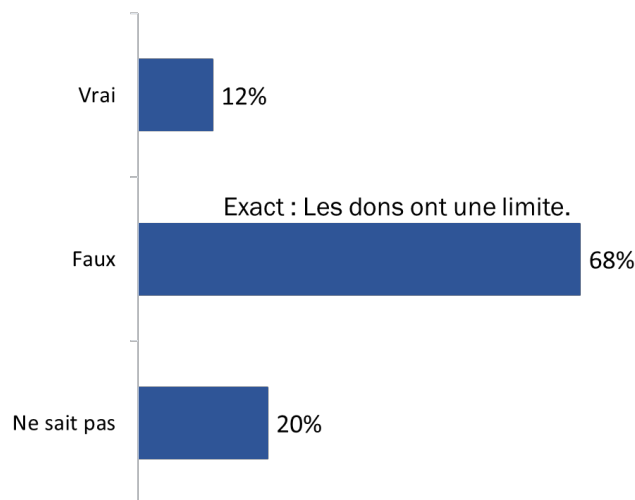
La présente section du rapport présente le point de vue des électeurs sur le financement politique et la publicité du gouvernement.

#### La majorité connaît les limites sur les dons des particuliers aux partis politiques fédéraux et aux candidats

Plus des deux tiers (68 %) des répondants au sondage réalisé avant l'élection ont indiqué, correctement, qu'il y a une limite au montant d'argent qu'un particulier peut donner à un parti politique fédéral ou candidat. Un peu plus de 1 sur 10 (12 %) pensent qu'il n'y a pas de limite de ce genre, tandis qu'un répondant sur cinq (20 %) a dit qu'il ne le savait pas. La connaissance des limites de contribution politique était plus élevée en 2019 qu'après l'EG de 2015, selon l'EEC, alors que 59 % savaient qu'il y a une limite des contributions.

Figure 1 : Connaissance du plafond des contributions politiques

« Il n'y a aucune limite au montant d'argent qu'un individu peut donner à un parti politique fédéral ou à un(e) candidat(e). »



Q. Est-ce vrai ou faux? Il n'y a aucune limite au montant d'argent qu'un individu peut donner à un parti politique fédéral ou à un(e) candidat(e).  
Base : n=49 993 (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient moins susceptibles de savoir qu'il y a des limites sur les contributions politiques :

- les électeurs autochtones (55 %) par rapport à 69 % des électeurs non autochtones;
- les Néo-Canadiens (51 %) comparativement aux non-immigrants (69 %) et aux immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (68 %);
- les électeurs non binaires ou transgenres (60 %) et les femmes (63 %) comparativement aux hommes (75 %);
- les jeunes NEET (42 %) par rapport aux jeunes qui travaillent à temps plein (59 %) et aux jeunes qui fréquentent l'école (50 %);

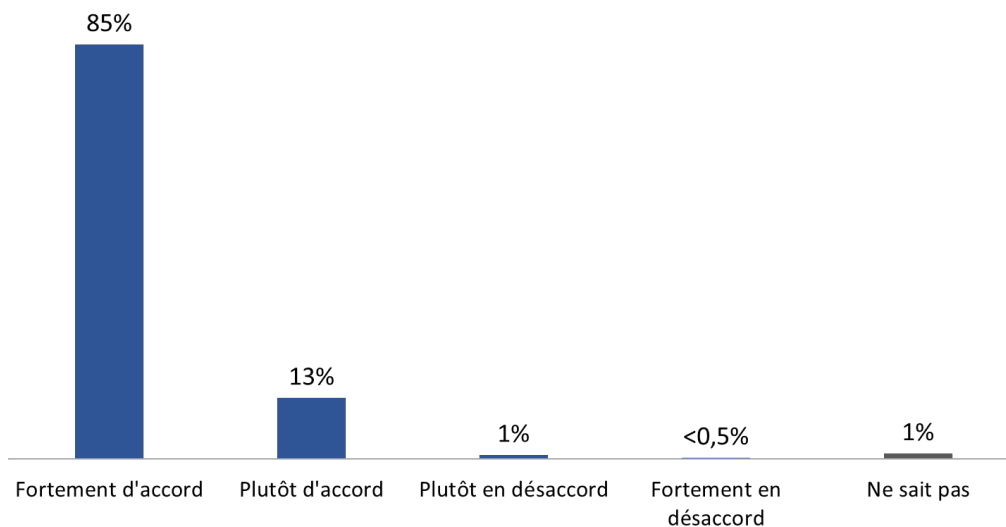
- les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique (45 %) par rapport à celles qui y manifestent un intérêt (74 %);
- les non-votants à l'EG de 2015 (46 %) par opposition à 73 % des votants.

De plus, la probabilité de connaître les limites de contribution politique augmentait avec l'âge des électeurs, passant de 46 % pour les 18 à 24 ans à 78 % pour les électeurs âgés de 75 ans ou plus.

### Quasi-consensus que le public a le droit de savoir comment les partis et les candidats sont financés

Pendant la période électorale, presque tous les répondants (98 %) étaient d'accord que le public a le droit de savoir où les partis politiques et les candidats obtiennent leur argent. En outre, une majorité importante (85 %) en était fortement d'accord. La proportion de personnes qui se sont dites plutôt d'accord est semblable à celle après l'EG de 2015 (97 %, selon l'EEC), mais une proportion beaucoup plus grande en était fortement d'accord en 2019 (comparativement à 56 % en 2015).

Figure 2 : Opinions concernant le droit du public de savoir d'où vient l'argent des partis politiques et des candidats.



Q. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant ? : Le public a le droit de savoir d'où vient l'argent des partis politiques et des candidats. Base : n=12 060 (VAGUE 2)

Bien que les groupes aient été d'accord à des niveaux semblables dans l'ensemble que le public a le droit de connaître les sources de financement politique des partis et des candidats, les personnes suivantes étaient moins susceptibles d'être fortement d'accord :

- les personnes qui n'ont pas voté à l'EG de 2015 (74 %) par rapport à 87 % des votants;
- les électeurs qui ne s'intéressent pas à la politique (73 %) par opposition à 88 % des électeurs qui y manifestent un intérêt;
- les électeurs qui ont au plus un diplôme d'études secondaires (77 %) que chez ceux qui ont suivi des cours au niveau postsecondaire ou qui détiennent un diplôme d'études collégiales (85 %) et les diplômés universitaires (88 %).

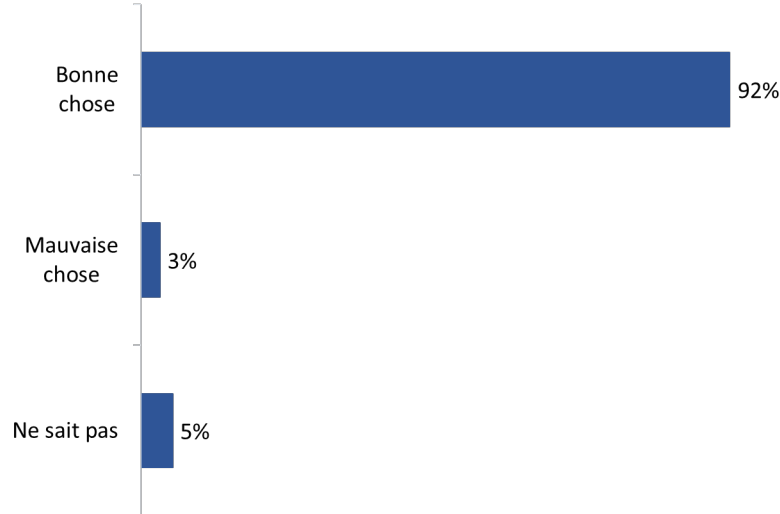
### Impression répandue que les limites des dépenses pendant les élections est une bonne chose

Plus de 9 répondants sur 10 (92 %) ont déclaré pendant la période électorale qu'il y ait des limites quant aux montants que les partis politiques peuvent dépenser pendant les élections. Parmi les autres

répondants, 3 % ont indiqué qu'il s'agissait d'une mauvaise chose. Ce résultat est semblable à celui obtenu dans l'EEC réalisée en 2015 (90 % ont dit que les limites de dépenses sont une bonne chose, tandis que 4 % ont dit qu'il s'agissait d'une mauvaise chose).

Figure 3 : Opinions concernant le plafond des dépenses des partis politiques durant une élection

*Les limites au montant d'argent que les partis politiques peuvent dépenser durant une élection sont une...*



Q. Il y a des limites au montant d'argent que les partis politiques peuvent dépenser durant une élection. Est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose? Base : n=11 820 (VAGUE 2)

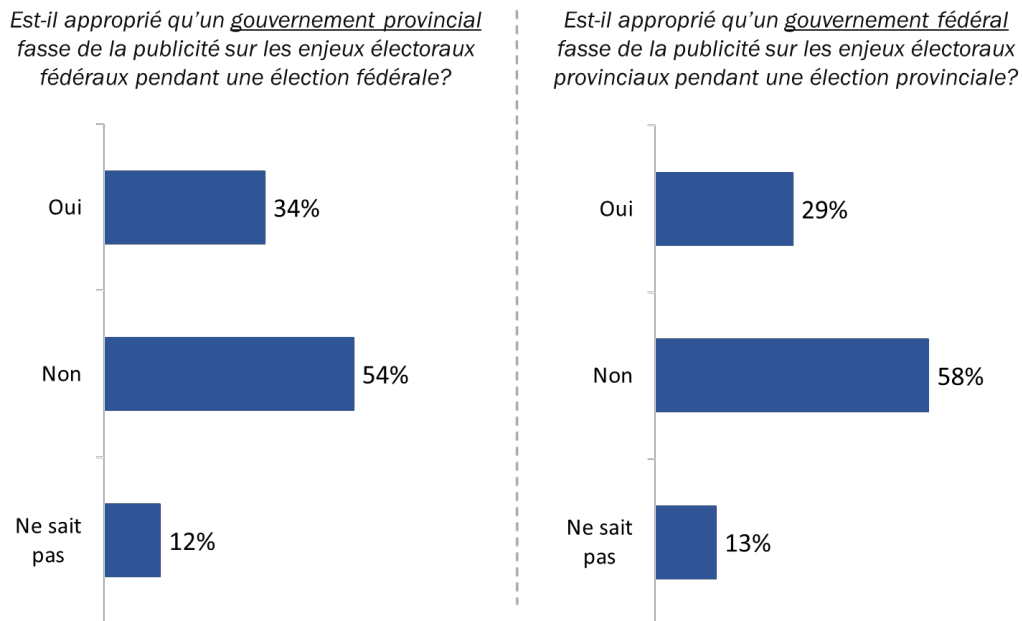
Les non-votants à l'EG de 2015 (83 % par rapport à 93 % des votants) et les hommes (91 % par rapport à 93 % des femmes) étaient moins susceptibles de considérer les limites de dépenses comme une bonne chose. Par contre, la probabilité de voir les limites de dépenses comme une bonne chose augmentait avec l'âge, passant de 90 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans à 97 % des électeurs de 75 ans ou plus.

### La majorité considère qu'il est inapproprié pour un ordre de gouvernement de faire de la publicité sur les enjeux électoraux lors d'une élection d'un autre ordre de gouvernement

La majorité des répondants estiment qu'il est inapproprié pour un gouvernement fédéral ou provincial de faire de la publicité sur des enjeux liés à une élection qui se déroule dans une autre administration. En effet, dans le sondage réalisé avant l'élection, 58 % ont dit qu'il serait inapproprié pour le gouvernement fédéral de diffuser des annonces sur les enjeux électoraux provinciaux pendant une élection provinciale, et 54 % ont dit qu'il serait inapproprié pour un gouvernement provincial de diffuser des annonces sur des enjeux électoraux fédéraux pendant une élection fédérale.

À l'inverse, environ un tiers (34 %) croyaient qu'il serait approprié qu'un gouvernement provincial fasse de la publicité sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une élection fédérale, alors qu'un peu moins de personnes (29 %) estimaient qu'il serait approprié que le gouvernement fédéral fasse de la publicité sur des enjeux électoraux provinciaux pendant une élection provinciale.

Figure 4 : Opinions concernant la publicité gouvernementale pendant une élection dans une autre administration



[GAUCHE] Q. Pensez-vous qu'il soit approprié qu'un gouvernement provincial fasse de la publicité sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une élection fédérale? Base : n=12 435; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

[DROITE] Q. Pensez-vous qu'il soit approprié qu'un gouvernement fédéral fasse de la publicité sur les enjeux électoraux provinciaux pendant une élection provinciale? Base : n=12 317; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient *plus* susceptibles de considérer qu'il n'était pas approprié pour un gouvernement provincial de diffuser des annonces sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une élection fédérale :

- les personnes qui manifestent un intérêt à la politique (57 %) comparativement à celles qui ne s'y intéressent pas (41 %);
- celles qui ont voté à l'EG de 2015 (57 %) par rapport aux personnes admissibles, mais n'ont pas voté (37 %);
- les électeurs titulaires d'un diplôme universitaire (60 %) comparativement à ceux qui détiennent un diplôme collégial ou qui ont suivi quelques cours postsecondaires (51 %) ou qui détiennent un diplôme d'études secondaires ou qui ont moins d'éducation (44 %).

En outre, la probabilité de considérer cela comme inapproprié augmentait avec l'âge, passant de 41 % des personnes de 18 à 24 ans à 62 % des personnes de 75 ans ou plus.

Les personnes suivantes étaient *moins* susceptibles de juger cela inapproprié :

- les électeurs autochtones (44 %) par rapport à 54 % des électeurs non autochtones;
- les Néo-Canadiens (47 %) comparativement aux non-immigrants (54 %) et aux immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (55 %);
- les électeurs de l'Alberta (45 %) et des provinces des Prairies (43 %) comparativement à ceux des autres provinces (variant de 52 % à 57 % des électeurs).

Les personnes suivantes étaient *plus* susceptibles de considérer qu'il n'était pas approprié pour un gouvernement fédéral de diffuser des annonces sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une élection provinciale :

- les personnes qui manifestent un intérêt à la politique (62 %) comparativement à celles qui ne s'y intéressent pas (42 %);



- les votants à l'EG de 2015 (57 %) par rapport aux non-votants (37 %);
- les électeurs titulaires d'un diplôme universitaire (63 %) comparativement à ceux qui détiennent un diplôme collégial ou qui ont suivi quelques cours postsecondaires (57 %) ou qui détiennent un diplôme secondaire ou qui ont moins d'éducation (48 %);
- les électeurs de l'Alberta (64 %) et de la Colombie-Britannique (62 %) comparativement à ceux de l'Ontario (57 %), du Québec (56 %) et des provinces de l'Atlantique (54 %).

En outre, la probabilité de considérer cela comme inapproprié augmentait avec l'âge, passant de 43 % des personnes de 18 à 24 ans à 73 % des personnes de 75 ans ou plus.

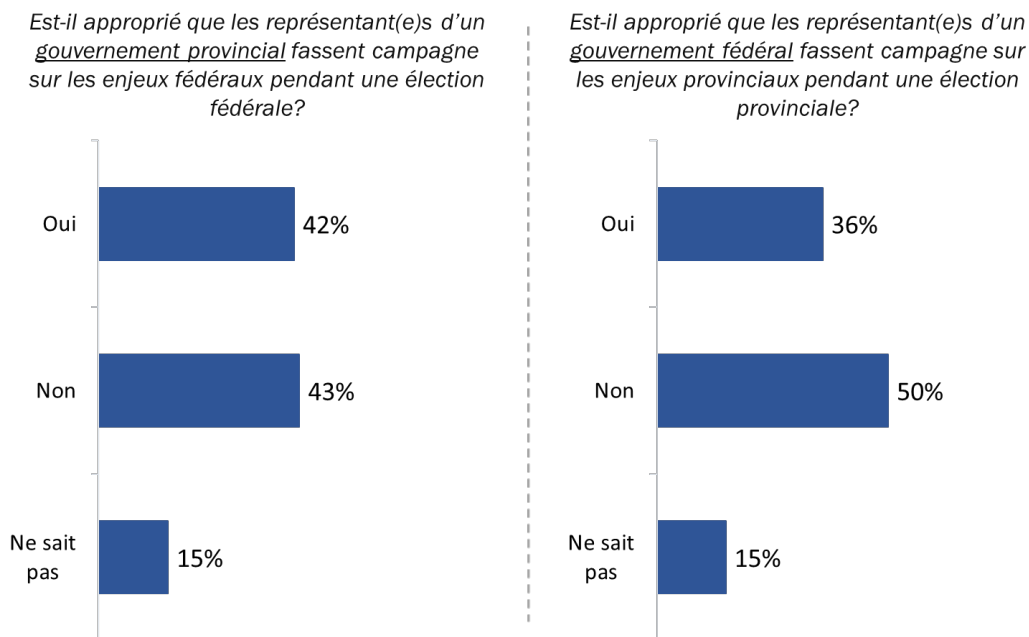
Les personnes suivantes étaient *moins* susceptibles de juger cela inapproprié :

- les électeurs autochtones (44 %) par rapport à 54 % des électeurs non autochtones;
- les Néo-Canadiens (48 %) comparativement aux immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (56 %) et les non-immigrants (59 %).

**Un plus grand nombre d'électeurs indiquent qu'il est inapproprié pour les représentants du gouvernement fédéral de faire campagne pendant une élection provinciale que pour les représentants provinciaux de faire campagne pendant une élection fédérale.**

Les répondants étaient presque également divisés quant à savoir s'il serait approprié que les représentants provinciaux fassent campagne sur les enjeux électoraux fédéraux pendant une période électorale fédérale, 43 % estimant qu'il est inapproprié de le faire et 42 %, qu'il s'agit d'une mesure appropriée. Toutefois, lorsqu'il s'agit de savoir s'il serait approprié pour les fonctionnaires fédéraux de faire campagne sur les enjeux électoraux provinciaux durant la période électorale provinciale, la moitié (50 %) des répondants ont jugé cela inapproprié, alors qu'un peu plus du tiers (36 %) l'ont jugé approprié.

Figure 5 : Opinions concernant les représentants d'un gouvernement qui font campagne dans une autre administration



[GAUCHE] Q. Pensez-vous qu'il soit approprié que les représentant(e)s d'un gouvernement provincial fassent campagne sur les enjeux fédéraux pendant une élection fédérale? Base : n=12 5705; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

[DROITE] Q. Pensez-vous qu'il soit approprié que les représentant(e)s d'un gouvernement fédéral fassent campagne sur les enjeux provinciaux pendant une élection provinciale? Base : n=12 671; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Dans les deux cas, les groupes qui étaient plus susceptibles de dire que les fonctionnaires faisant campagne dans une autre administration seraient inappropriés étaient en grande partie semblables à ceux qui considéraient les deux scénarios de publicité gouvernementale comme inappropriés : ceux qui manifestent un intérêt à la politique, ceux qui ont voté à l'EG de 2015, ceux qui ont fait des études universitaires, et fur et à mesure que l'âge augmente.

De même, les électeurs autochtones étaient moins enclins à considérer l'un ou l'autre des scénarios de campagne gouvernementale comme inapproprié. Les Néo-Canadiens étaient moins susceptibles de penser qu'il serait inapproprié pour les représentants fédéraux de faire campagne lors d'une élection provinciale (36 %), comparativement à 48 % des immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 et à 50 % des non-immigrants. Mais il n'y avait pas de différence entre les Néo-Canadiens et les autres Canadiens quant au bien-fondé des représentants provinciaux qui font campagne pendant une période électorale fédérale.

Par ailleurs, les personnes suivantes étaient plus susceptibles de considérer qu'il n'était pas approprié pour les représentants provinciaux de faire campagne pendant une élection fédérale :

- les électeurs de l'Ontario (47 %), de la Colombie-Britannique (43 %) et du Québec (43 %), comparativement à ceux de l'Alberta (35 %), des provinces des Prairies (39 %) et des provinces de l'Atlantique (39 %).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de considérer qu'il n'était pas approprié pour les représentants fédéraux de faire campagne pendant une élection provinciale :

- les électeurs de l'Alberta (53 %) et du Québec (51 %), comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (48 %) et des provinces de l'Atlantique (45 %).

## 2. Engagement civique et participation à la politique

La présente section du rapport présente l'opinion des électeurs sur les moyens possibles d'accroître l'engagement civique et la participation à la politique.

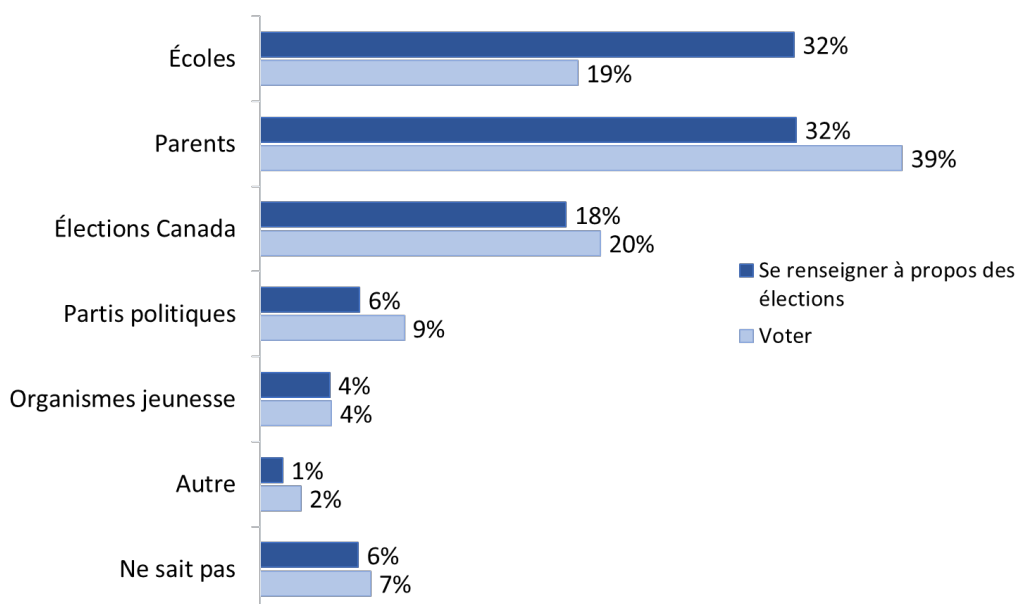
### Perceptions quant à la responsabilité d'encourager l'engagement civique auprès des jeunes

Dans le sondage sur la période électorale, les répondants ont le plus souvent indiqué que les écoles et les parents sont ceux qui sont les plus responsables d'encourager les jeunes à se renseigner à propos des élections. Chacun de ces agents a été désigné par environ un tiers des répondants (32 %). Le seul autre acteur désigné avec une certaine fréquence à cet égard était EC (18 %). Une proportion plus faible de personnes ont désigné les partis politiques (6 %) et les organismes jeunesse (4 %).

En ce qui a trait à la question de savoir qui devrait être le plus responsable d'encourager les jeunes à voter, les répondants étaient plus susceptibles de désigner les parents (39 %), suivis de loin par EC (20 %) et les écoles (19 %). Près d'une personne sur dix (9 %) estimait que les partis politiques devraient être les plus responsables de le faire, tandis que 4 % ont estimé que ce devrait être les organismes jeunesse.

Figure 6 : Opinions à savoir qui devrait être le plus responsable d'encourager l'éducation civique et d'encourager les jeunes à voter

*Selon vous, qui devrait être le PLUS responsable d'encourager les jeunes à se renseigner à propos des élections et à voter?*



Q. Selon vous, qui devrait être le PLUS responsable d'encourager les jeunes à se renseigner à propos des élections? Base : n=1 531

Q. Selon vous, qui devrait être le PLUS responsable d'encourager les jeunes à voter? Base : n=1 581; ÉCHANTILLONNAGE FRACTIONNÉ (VAGUE 2)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de croire que les parents devraient être les plus responsables d'encourager les jeunes à se renseigner à propos des élections :

- les Canadiens de 25 ans ou plus (34 %) comparativement à 21 % des Canadiens de 18 à 24 ans;
- les votants à l'EG de 2015 (34 %) comparativement à 23 % des non-votants qui étaient admissibles.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de croire que les parents devraient être les plus responsables d'encourager les jeunes à voter :

- les Canadiens de 25 ans ou plus (41 %) comparativement à 10 % des Canadiens de 18 à 24 ans;
- les jeunes travaillant à temps plein (27 %) comparativement aux jeunes qui fréquentent l'école (14 %);
- les votants à l'EG de 2015 (42 %) comparativement à 27 % des non-votants qui étaient admissibles;
- ceux qui considèrent le vote comme un devoir (42 %) plutôt qu'un choix (31 %).

En outre, les différences suivantes étaient notables :

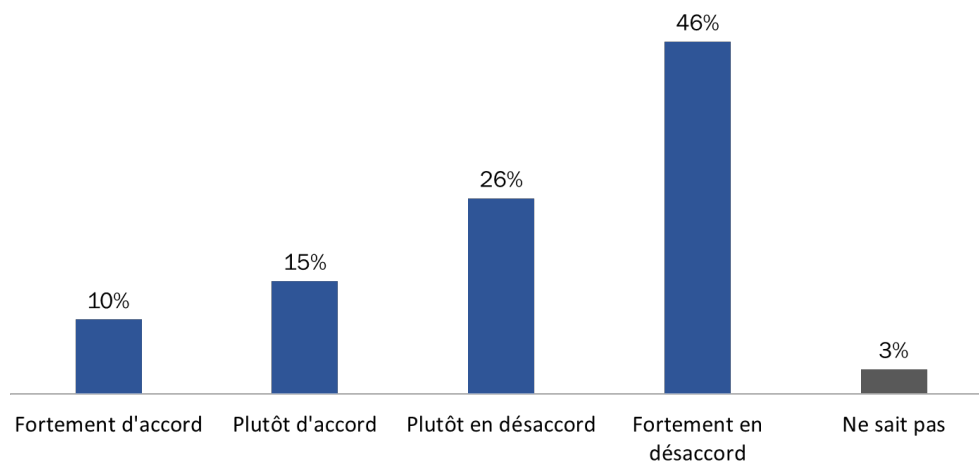
- Les Canadiens âgés de 18 à 24 ans (39 % comparativement à 17 % des Canadiens âgés de 25 ans ou plus) étaient plus susceptibles de penser que les *écoles* devraient être les plus responsables d'encourager les jeunes à voter.
- Les votants à l'EG de 2015 (8 %) étaient moins susceptibles que les non-votants (15 %) de penser que les *partis politiques* devraient être les plus responsables d'encourager les jeunes à voter.

### La majorité n'est pas d'accord avec l'abaissement de l'âge de vote aux élections fédérales à 16 ans

Environ 7 répondants sur 10 (72 %) du sondage préélectoral se sont dit en désaccord avec l'abaissement de l'âge de voter aux élections fédérales qui passerait de 18 à 16 ans, et plus de 4 sur 10 (46 %) étaient fortement en désaccord. À l'inverse, un quart des répondants étaient plutôt (15 %) ou fortement d'accord (10 %) pour abaisser l'âge de vote. Ce résultat n'est en fait pas un changement de point de vue par rapport à l'EEC de 2015, dans laquelle 75 % étaient en désaccord avec l'abaissement de l'âge du vote (dont 52 % qui en étaient fortement en désaccord).

Figure 7 : Opinions concernant l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans

« L'âge de vote à une élection fédérale devrait être abaissé de 18 à 16 ans. »



Q. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé suivant? L'âge de vote à une élection fédérale devrait être abaissé de 18 à 16 ans. Base : n = 7 046; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être d'accord pour que l'âge du vote soit abaissé :

- les Canadiens de 18 à 24 ans (40 %) comparativement aux Canadiens de 25 ans ou plus (23 %);

- les répondants qui vivent avec au moins une personne de moins de 18 ans (28 %) comparativement à ceux qui n'habitent pas avec eux (23 %);
- les électeurs autochtones (30 %) par rapport à 24 % des électeurs non autochtones;
- les jeunes qui fréquentent l'école (43 %) par rapport aux jeunes NEET (29 %) et à ceux qui travaillent à temps plein (36 %).

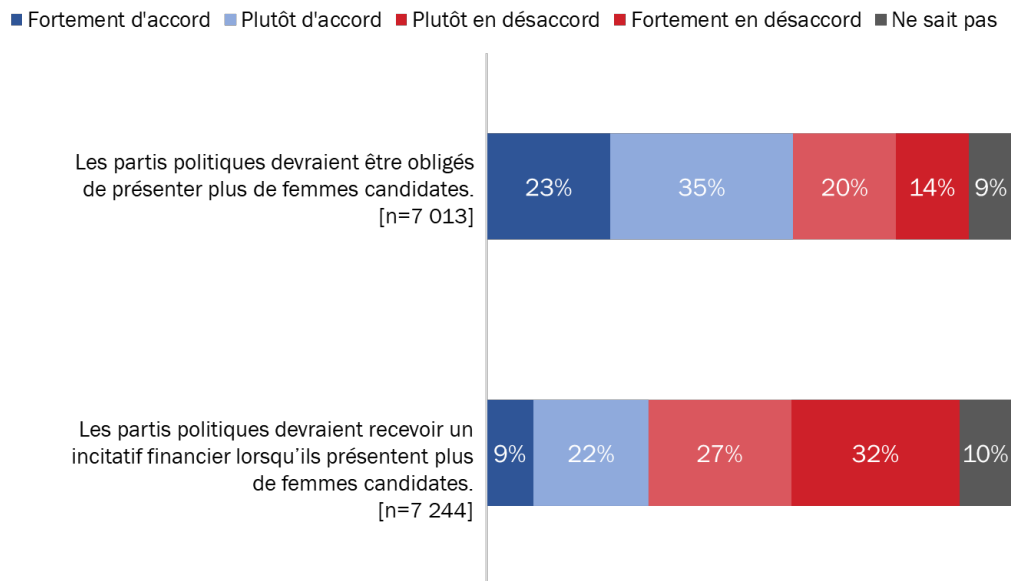
De plus, la probabilité d'être d'accord avec l'abaissement de l'âge de voter *augmentait* à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait, passant de 23 % des personnes sans incapacité à 30 % des personnes ayant une sévérité grave ou très grave, et elle *diminuait* à mesure que l'âge augmentait, de 40 % pour les 18 à 24 ans à 13 % des électeurs âgés de 75 ans ou plus.

**De nombreuses personnes pensent que les partis politiques devraient avoir plus de femmes candidates; il y en avait moins qui croyaient que les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier pour le faire**

Une majorité (58 %) des répondants étaient d'accord que les partis politiques devraient être tenus d'avoir plus de femmes candidates, bien que les répondants soient plus susceptibles d'être plutôt d'accord (35 %) que d'être fortement d'accord (23 %). En revanche, un peu plus du tiers (34 %) n'était pas d'accord, soit plutôt (20 %) ou fortement (14 %) en désaccord, alors que 9 % ont indiqué qu'ils ne le savaient pas.

En revanche, 6 personnes sur 10 (59 %) étaient en désaccord que les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier pour avoir plus de femmes candidates, dont 3 sur 10 (32 %) qui étaient en désaccord. Une personne sur trois était d'accord pour qu'il y ait un incitatif, bien qu'elle soit plus susceptible d'être plutôt d'accord (22 %) que d'être fortement d'accord (9 %).

Figure 8 Opinions concernant les moyens d'assurer la représentation des femmes parmi les candidats



Q. Dans certains pays, un système de règles ou des mesures incitatives sont en place afin d'assurer que les partis politiques présentent des candidat(e)s provenant de certains groupes. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord que les partis politiques devraient...? ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes les plus susceptibles d'être d'accord que les partis politiques devraient être tenus d'avoir plus de femmes candidates, notamment :

- les femmes (68 %) comparativement aux hommes (47 %);
- les électeurs autochtones (63 %) par rapport à 58 % des électeurs non autochtones;
- les électeurs âgés de 75 ans ou plus (66 %) et de 18 à 24 (64 %) comparativement à toutes les autres catégories d'âge (entre 56 % et 58 %);
- les diplômés universitaires (61 %) par rapport à ceux qui ont terminé leurs études secondaires ou qui ont moins d'éducation (57 %) et ceux qui ont terminé des études universitaires ou collégiales (56 %);
- les jeunes qui fréquentent l'école (68 %) comparativement à 56 % des jeunes qui travaillent à temps plein et à 55 % des jeunes NEET;
- les Néo-Canadiens (70 %) comparativement aux immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (62 %) et aux non-immigrants (57 %);
- les électeurs du Québec (66 %) comparativement à ceux des autres régions du Canada (entre 46 % et 59 %).

La probabilité d'être d'accord a également augmenté à mesure que la sévérité d'une incapacité augmentait (passant de 57 % des personnes sans incapacité à 65 % des personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Les personnes les plus susceptibles d'être d'accord que les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier pour recruter plus de femmes candidates comprennent les suivantes :

- les femmes (34 %) comparativement à 27 % des hommes;
- les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère (36 %) comparativement aux personnes n'en ayant pas (30 %);
- les électeurs autochtones (42 %) par rapport à 30 % des électeurs non autochtones;
- les jeunes qui travaillent à temps plein (46 %) et comparativement aux jeunes qui fréquentent l'école (34 %) et les jeunes NEET (31 %);
- les Néo-Canadiens (39 %) et les immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (35 %) comparativement aux non-immigrants (30 %).

La probabilité d'être d'accord diminuait à mesure que l'âge augmentait, passant de 40 % des personnes âgées de 18 à 24 ans à 25 % des électeurs âgés de 75 ans ou plus.

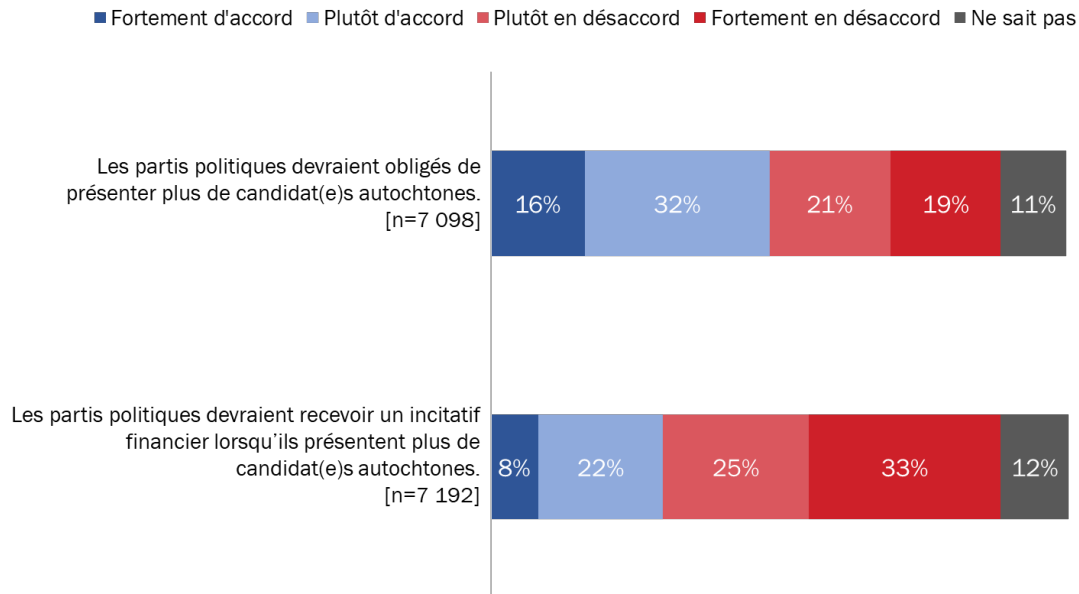
Les électeurs de l'Alberta étaient plus susceptibles d'être en désaccord (68 %) que ceux d'autres régions du Canada (entre 52 % et 62 %).

### **Points de vue divergents sur les moyens d'accroître la représentation des Autochtones parmi les candidats**

Près de la moitié (48 %) des répondants étaient d'accord que les partis politiques devraient être tenus d'avoir plus de candidats autochtones, bien que les répondants soient deux fois plus susceptibles d'en être plutôt d'accord (32 %) que fortement d'accord (16 %). À l'inverse, 40 % n'étaient pas d'accord, soit plutôt (21 %) ou fortement en désaccord (19 %), tandis que 11 % ont indiqué qu'ils ne le savaient pas.

En revanche, une majorité (58 %) des répondants n'étaient pas d'accord avec l'énoncé selon lequel les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier lorsqu'ils présentent plus de candidats autochtones, dont un tiers (33 %) qui étaient fortement en désaccord. Trois répondants sur dix étaient d'accord qu'il y a un incitatif, même s'ils étaient plus susceptibles d'être plutôt d'accord (22 %) que d'être fortement d'accord (8 %). Un peu plus d'un répondant sur dix (12 %) a déclaré ne pas le savoir.

Figure 9 : Opinions concernant les moyens d'assurer une représentation autochtone parmi les candidats



Q. Dans certains pays, un système de règles ou des mesures incitatives sont en place afin d'assurer que les partis politiques présentent des candidat(e)s provenant de certains groupes. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord que les partis politiques devraient...? ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être d'accord que les partis politiques devraient être tenus d'avoir plus de candidats autochtones :

- les électeurs autochtones (68 %) par rapport à 48 % des électeurs non autochtones;
- les femmes (55 %) comparativement à 41 % des hommes;
- les électeurs âgés de 18 à 24 ans (55 %) et de 25 à 34 ans (54 %) comparativement à ceux âgés de 35 ans ou plus (46 %);
- les électeurs de l'Ontario (52 %), du Québec (54 %) et des provinces de l'Atlantique (47 %), comparativement à ceux de l'Alberta (38 %) et des provinces des Prairies (37 %);
- les jeunes qui fréquentent l'école (63 %) comparativement à 50 % des jeunes qui travaillent à temps plein et à 50 % des jeunes NEET;
- les Néo-Canadiens (65 %) et les immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (53 %) comparativement aux non-immigrants (47 %).

La probabilité d'être d'accord avec ce point augmentait également à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait, passant de 47 % des personnes sans incapacité à 58 % des personnes ayant une incapacité grave ou très grave.

Les personnes suivantes étaient les plus susceptibles d'être d'accord que les partis politiques devraient recevoir un incitatif financier pour avoir plus de candidats autochtones :

- les électeurs autochtones (47 %) par rapport à 29 % des électeurs non autochtones;
- les femmes (31 %) comparativement à 28 % des hommes;
- les électeurs du Québec (33 %) et de l'Ontario (33 %), suivis de ceux du Canada atlantique (30 %) et de la Colombie-Britannique (27 %), comparativement à ceux de l'Alberta (20 %) et des provinces des Prairies (19 %);
- les Canadiens de 18 à 24 ans (39 %) par rapport à 29 % des Canadiens de 25 ans ou plus;
- les jeunes qui fréquentent l'école (46 %), comparativement à 34 % des jeunes qui travaillent à temps plein et à 32 % des jeunes NEET;

- les Néo-Canadiens (43 %) et les immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (37 %) comparativement aux non-immigrants (28 %).



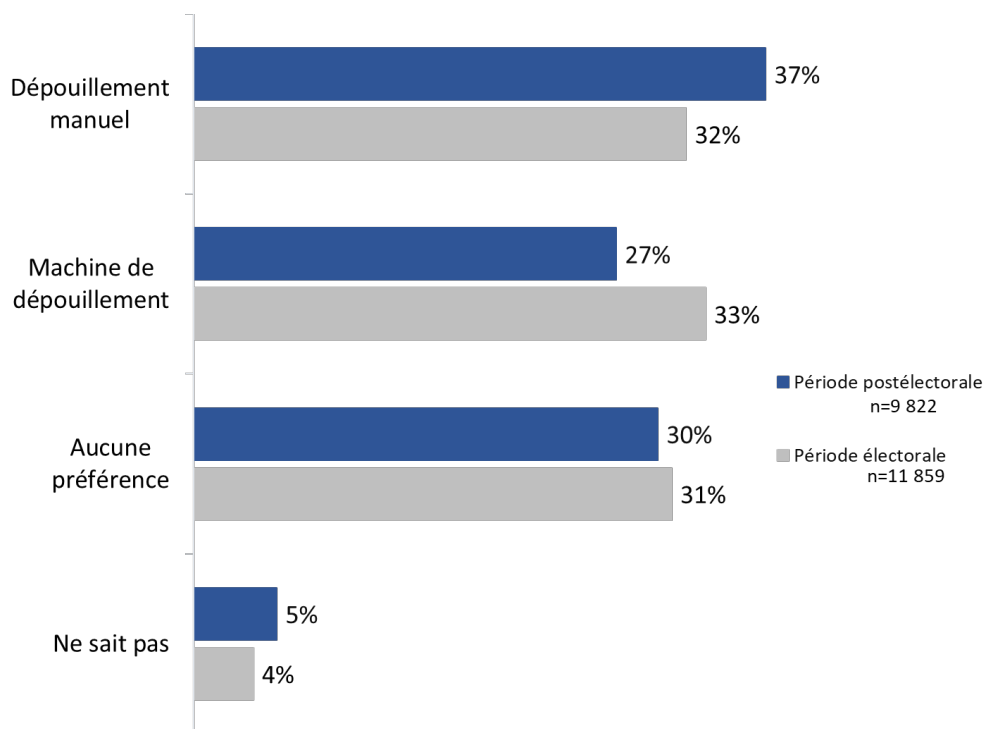
### 3. Technologie de vote

La présente section présente le point de vue des électeurs sur la technologie de vote possible, y compris l'utilisation de la technologie dans les bureaux de vote et le vote sur Internet.

**Les électeurs avaient des opinions partagées sur les méthodes de dépouillement des bulletins de vote et de tenue des listes électorales, bien que les préférences pour les méthodes existantes aient été plus élevées après l'élection**

Tout au long de la période électorale et des sondages postélectoraux, les opinions des électeurs étaient partagées quant à savoir s'ils préféreraient que les bulletins de vote sur papier soient comptés à la main ou plutôt numérisés par une machine qui compterait les votes. Dans le sondage pendant la période électorale, des proportions presque identiques ont dit préférer la machine de dépouillement (33 %) et le dépouillement manuel (32 %). Toutefois, dans le sondage postélectoral, la proportion de personnes qui préféreraient le dépouillement manuel a augmenté pour s'établir à 37 %, tandis que celle qui préférerait le dépouillement à la machine a diminué pour se situer à 27 % des électeurs. Par ailleurs, 3 électeurs sur 10 n'avaient pas de méthode de dépouillement des bulletins préférée dans l'un ou l'autre des sondages.

Figure 10 : Préférence concernant le dépouillement des votes



Q. Dans les élections fédérales canadiennes, chaque bulletin de vote est compté manuellement. Dans certaines élections provinciales, les bulletins de vote sont numérisés par une machine qui compte les votes. Quelle méthode de décompte des votes préférez-vous? (VAGUE 2, VAGUE 3)

Après l'élection, la proportion de ceux qui préfèrent le dépouillement manuel était plus élevée parmi :

- les électeurs autochtones (45 %) par rapport à 37 % des électeurs non autochtones;
- les électeurs âgés de 55 ans ou plus (41 %) comparativement à 35 % des personnes de 18 à 54 ans;
- les Canadiens de l'Atlantique (48 %) comparativement aux électeurs de la Colombie-Britannique (36 %), de l'Alberta (33 %), des provinces des Prairies (39 %), de l'Ontario (32 %) et du Québec (43 %);

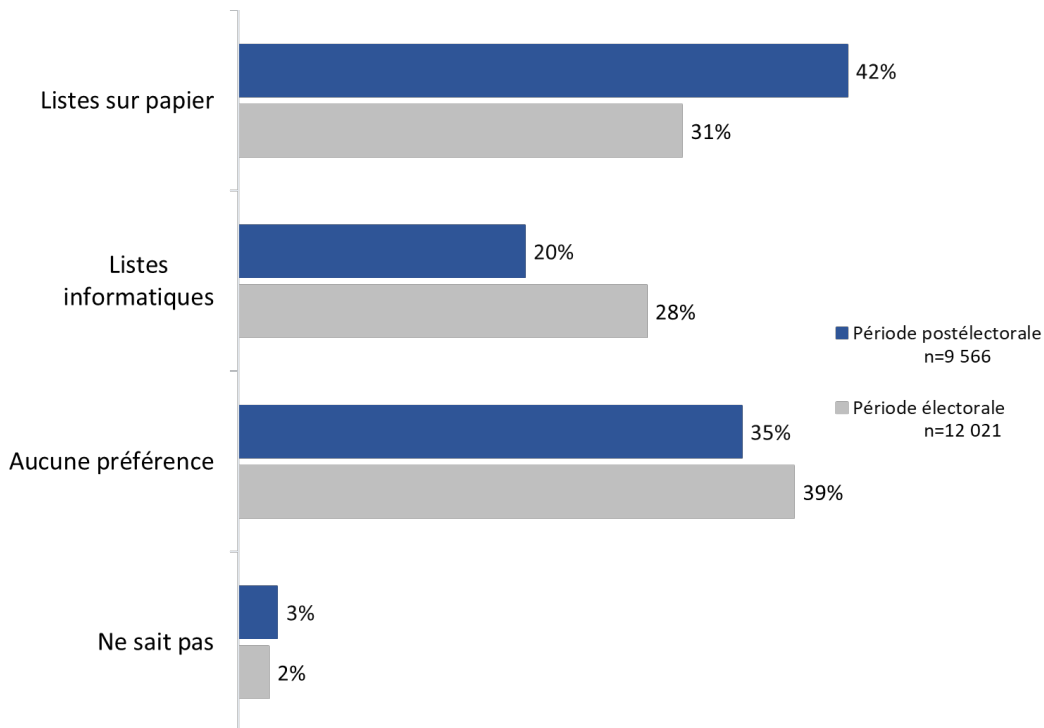
- les hommes (40 %) comparativement à 34 % des femmes;
- les électeurs à l'EG de 2019 (38 %) comparativement à 27 % des non-votants.

La proportion de ceux qui préfèrent le dépouillement à la machine était plus élevée parmi :

- les Néo-Canadiens (41 %) par rapport à 27 % des autres Canadiens;
- les diplômés universitaires (29 %) comparativement à 26 % des diplômés des études collégiales ou des personnes ayant suivi quelques cours universitaires;
- les électeurs de l'Ontario (33 %), de l'Alberta (29 %) et de la Colombie-Britannique (27 %) comparativement à ceux du Québec (22 %) et des provinces de l'Atlantique (18 %);
- les non-votants à l'EG de 2019 (34 %) comparativement à 27 % des votants.

Les opinions des électeurs étaient également mitigées quant à leur préférence entre les listes papier ou informatiques utilisées pour garder la trace des électeurs qui votaient aux bureaux de scrutin. Dans le sondage pendant la période électorale, la plus grande proportion (39 %) a déclaré ne pas avoir de préférence, comparativement à 31 % qui ont dit préférer les listes sur papier et à 28 %, les listes informatiques. Toutefois, dans le sondage postélectoral, la majorité (42 %) préférait maintenant les listes sur papier, tandis que la proportion de personnes qui n'avaient pas de préférence diminuait à 35 %, et celles qui préféraient les listes informatiques diminuaient à 20 %.

Figure 11 : Préférence concernant la liste électorale



Q. Dans les élections fédérales canadiennes, le personnel des bureaux de scrutin utilise des listes papier pour trouver le nom de l'électeur sur la liste et rayer ceux et celles qui ont voté. Dans certaines élections provinciales, le personnel des bureaux de scrutin utilise des ordinateurs ou des tablettes pour le faire électroniquement. Quelle méthode préférez-vous? (VAGUE 2, VAGUE 3)

Après l'élection, la proportion de ceux qui préféraient les listes sur papier était plus élevée parmi :

- les électeurs ne détenant qu'un diplôme d'études secondaires ou ne l'ayant pas obtenu (54 %) comparativement à ceux qui ont fait des études postsecondaires ou collégiales (42 %) et à ceux qui ont terminé des études universitaires (39 %);
- les électeurs autochtones (48 %) par rapport à 42 % des électeurs non autochtones;

- les hommes (45 %) par rapport à 40 % des femmes;
- les électeurs âgés de 55 ans ou plus (48 %) comparativement à 38 % des électeurs âgés de 18 à 54 ans.

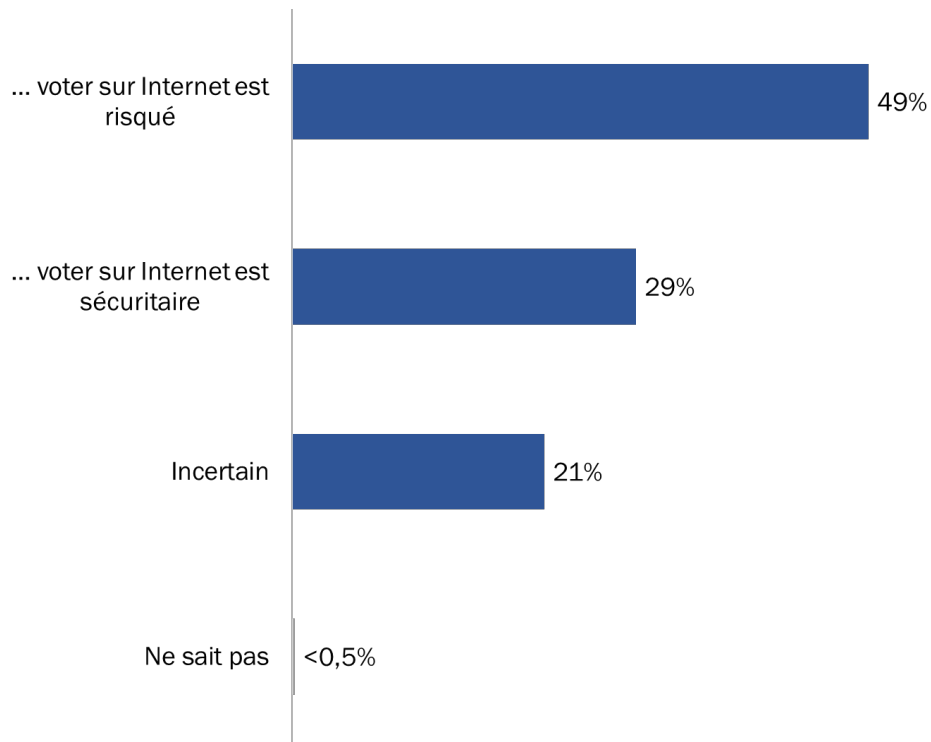
La proportion de ceux qui préféraient les listes informatiques était plus élevée parmi :

- les électeurs âgés de 18 à 24 ans (27 %) par rapport à 19 % des personnes âgées de 25 ans ou plus;
- les Néo-Canadiens (30 %) par rapport à 20 % des autres Canadiens;
- les électeurs de l'Ontario (22 %), de l'Alberta (21 %) et du Québec (20 %), comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (17 %), des provinces des Prairies (17 %) et des provinces de l'Atlantique (16 %);
- les non-votants à l'EG de 2019 (29 %) comparativement à 19 % des votants.

### Près de la moitié considèrent que voter sur Internet est risqué

On a demandé aux répondants du sondage préélectoral s'ils avaient tendance à considérer le vote sur Internet comme risqué ou sécuritaire. Près de la moitié (49 %) ont déclaré que l'énoncé « voter sur Internet est risqué » est plus proche de leur propre opinion, 29 % ont déclaré que « voter sur Internet est sécuritaire », et 21 % ont dit qu'ils n'étaient pas certains. Selon l'EEC de 2015, l'opinion selon laquelle le vote sur Internet est risqué a légèrement diminué par rapport aux réponses données après l'EG de 2015, lorsque 55 % ont déclaré qu'il est risqué, 26 % ont déclaré qu'il était sécuritaire et 19 % ont dit qu'ils n'étaient pas certains.

Figure 12 : Opinions concernant le risque que représente le vote sur Internet



Q. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion? Base : n=7 184; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de maintenir l'opinion que le vote sur Internet est risqué :

- les électeurs autochtones (55 %) par rapport à 49 % des électeurs non autochtones;

- les électeurs ne détenant qu'un diplôme d'études secondaires ou ne l'ayant pas obtenu (55 %) comparativement à ceux qui ont fait des études collégiales ou suivi quelques cours postsecondaires (50 %) et à ceux qui ont terminé des études universitaires (46 %);
- les Canadiens de 18 à 24 ans (54 %) par rapport à 49 % des Canadiens de 25 ans ou plus;
- les votants à l'EG de 2015 (50 %) comparativement à 39 % des non-votants qui étaient admissibles;
- les électeurs de l'Alberta (56 %), de la Colombie-Britannique (53 %), des provinces des Prairies (52 %) et des provinces de l'Atlantique (55 %), comparativement à ceux de l'Ontario (46 %) et du Québec (46 %).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de considérer que le vote sur Internet est sécuritaire :

- les hommes (32 %) comparativement à 27 % des femmes;
- les électeurs de l'Ontario (34 %) comparativement à ceux du Québec (28 %), de la Colombie-Britannique (26 %), de l'Alberta (24 %) et des provinces de l'Atlantique (25 %).

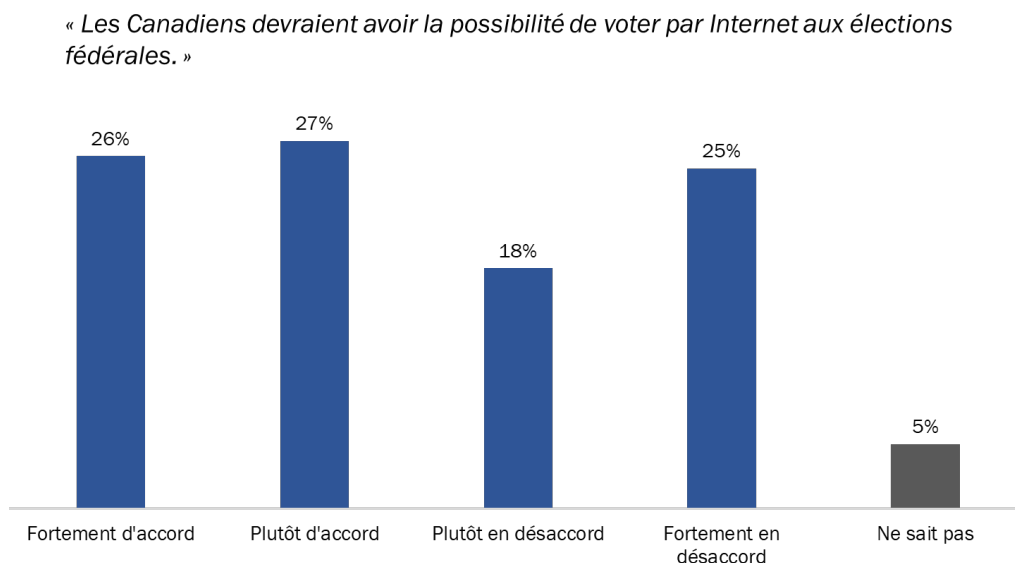
Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de dire qu'elles ne savaient pas si le vote sur Internet est risqué ou sécuritaire :

- les femmes (24 %) comparativement à 19 % des hommes;
- les électeurs du Québec (26 %) par rapport à des taux de 19 % à 21 % dans les autres provinces.

### Un peu plus de la moitié d'entre eux estiment que le vote sur Internet devrait être une option pour les élections fédérales

Dans le sondage préélectoral, une majorité de répondants (53 %) était d'accord que les Canadiens devraient avoir la possibilité de voter par Internet aux élections fédérales. Ces répondants étaient presque également divisés entre ceux qui étaient tout à fait d'accord avec le vote sur Internet (26 %) et ceux qui étaient plutôt d'accord (27 %). Une minorité importante était en désaccord soit plutôt (18 %) ou plus souvent fortement (25 %). Ces points de vue sont légèrement plus polarisés par rapport à l'EEC de 2015, où seulement 15 % étaient fortement d'accord que le vote sur Internet devrait être une option, alors que 30 % étaient plutôt d'accord, 27 % étaient plutôt en désaccord et seulement 16 % étaient fortement en désaccord.

Figure 13 : Opinions à savoir si le vote sur Internet devrait être une option aux élections fédérales



43<sup>e</sup> élection générale canadienne : Étude nationale auprès des électeurs  
Rapport sur les questions de politique et d'engagement civique

Q. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé suivant? Les Canadiens devraient avoir la possibilité de voter par Internet aux élections fédérales. Base : n=7 211; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être d'accord que le vote sur Internet devrait être une option aux élections fédérales :

- les électeurs âgés de 18 à 54 ans (55 %) comparativement à ceux âgés de 55 ans ou plus (49 %);
- les Néo-Canadiens (65 %) et les immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 (58 %) comparativement aux non-immigrants (51 %);
- les personnes qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas voté à l'EG de 2015 (59 %) par rapport à celles qui ont voté (51 %);
- les personnes qui considèrent le vote comme un choix (58 %) par rapport à un devoir (51 %);
- les électeurs de l'Ontario (58 %), des provinces de l'Atlantique (57 %) et du Québec (53 %) comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (46 %), de l'Alberta (44 %) et des provinces des Prairies (42 %).

## 4. Protection des renseignements personnels

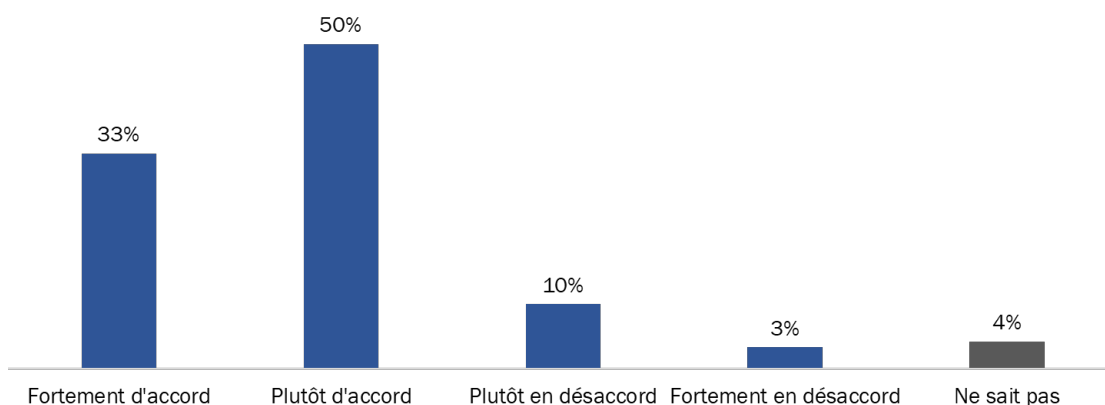
La présente section du rapport présente les constatations sur les opinions des électeurs à l'égard des renseignements personnels, dont la confiance à Élections Canada pour protéger les renseignements personnels des Canadiens et les opinions sur la collecte et l'utilisation de renseignements personnels par les partis politiques.

### Une majorité importante fait confiance à Élections Canada pour protéger les renseignements personnels

Environ 8 répondants sur 10 (83 %) étaient d'accord qu'on pouvait faire confiance à EC pour protéger les renseignements personnels des Canadiens. La moitié (50 %) a dit qu'elle était plutôt d'accord, et un tiers (33 %) a indiqué qu'il était fortement d'accord. Parmi les autres répondants, 13 % ont indiqué qu'ils étaient plutôt ou fortement en désaccord avec le fait qu'on puisse faire confiance à EC pour protéger les renseignements personnels des Canadiens.

Figure 14 : Confiance à l'égard d'Élections Canada pour protéger les renseignements personnels des Canadiens

« Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadien(ne)s. »



Q. Élections Canada conserve le nom, l'adresse et la date de naissance de tous les Canadien(ne)s inscrits comme électeurs. Ces renseignements sont partagés avec les partis politiques fédéraux sur une base annuelle et lors de la tenue d'élections. Êtes-vous fortement en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? Base : n=49 993 (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient moins susceptibles de faire confiance à EC pour protéger les renseignements personnels :

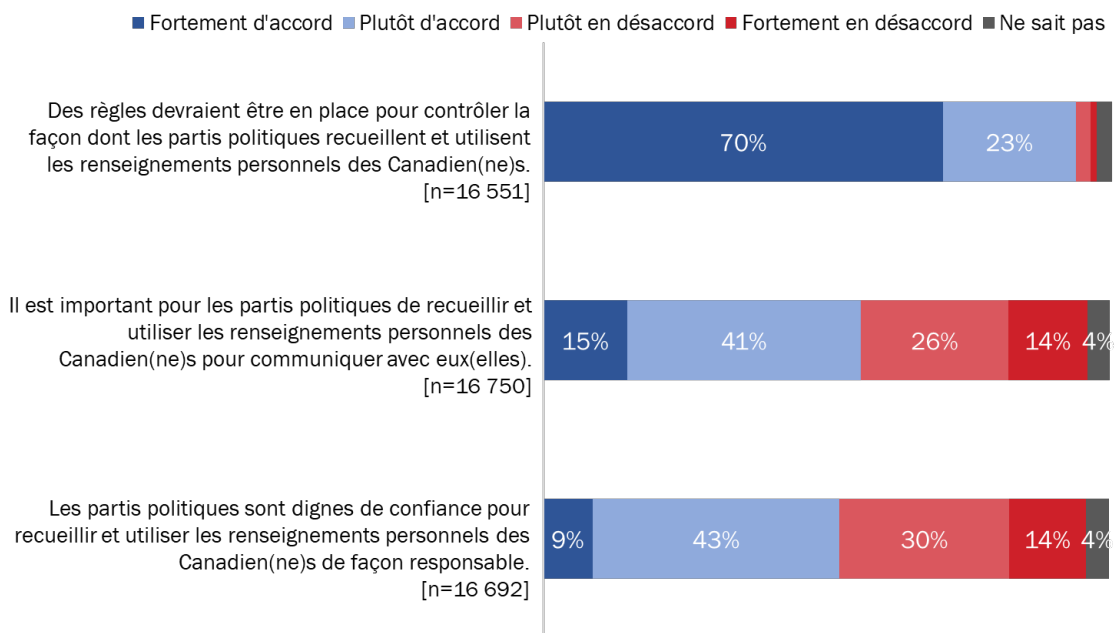
- les électeurs autochtones (75 %) par rapport à 83 % des électeurs non autochtones;
- les électeurs non binaires ou transgenres (74 %) comparativement aux électeurs féminins (82 %) et masculins (84 %);
- les personnes âgées de 18 à 24 ans (80 %) comparativement aux Canadiens de 25 ans ou plus (83 %);
- les jeunes NEET (73 %) par rapport à 82 % des jeunes qui fréquentent l'école et 84 % des jeunes qui travaillent à temps plein;
- les personnes qui n'ont pas voté à l'EG de 2015 (68 %) par rapport à 84 % des votants.

La probabilité de faire confiance à EC pour protéger les renseignements personnels des Canadiens diminuait également à mesure que la sévérité d'une incapacité augmentait, passant de 84 % des personnes sans incapacité à 73 % des personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère.

**Une large majorité est favorable à des lois pour régir la façon dont les parties recueillent et utilisent les renseignements personnels, même si une majorité est d'accord qu'il est important que les parties puissent le faire**

Plus de 9 répondants sur 10 (93 %) étaient d'accord que les lois devraient régir la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens, dont 70 % étaient fortement d'accord. De plus faibles majorités sont d'accord, plus souvent « plutôt d'accord » que « fortement d'accord », qu'il est important pour les partis politiques de recueillir et d'utiliser des renseignements personnels sur les Canadiens afin de communiquer avec eux (56 % sont d'accord, 15 % sont fortement d'accord) et étaient d'accord qu'on peut faire confiance aux partis politiques pour recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens de façon responsable (51 % étaient d'accord, 9 % fortement d'accord).

Figure 15 : Opinions concernant la collecte et l'utilisation de renseignements personnels par les partis politiques



Q. Élections Canada conserve le nom, l'adresse et la date de naissance de tous les Canadien(ne)s inscrits comme électeurs. Ces renseignements sont partagés avec les partis politiques fédéraux sur une base annuelle et lors de la tenue d'élections. [TÉLÉPHONE] Êtes-vous fortement en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants?

Base : tous les répondants; ÉCHANTILLONNAGE FRACTIONNÉ (VAGUE 1)

Les Canadiens âgés de 25 ans ou plus (94 % comparativement à 88 % des Canadiens âgés de 18 à 24 ans) et les électeurs à l'EG de 2015 (95 % par rapport à 85 % des non-votants) étaient plus enclins à être d'accord que les lois devraient régir la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être d'accord qu'il est important pour les partis politiques de recueillir et d'utiliser des renseignements personnels sur les Canadiens afin de communiquer avec eux :

- les Canadiens de 18 à 24 ans (61 %) par rapport à 55 % des Canadiens de 25 ans ou plus;
- les votants à l'EG de 2015 (56 %) par rapport à 50 % des non-votants.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être d'accord que l'on peut faire confiance aux partis politiques pour recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens de façon responsable :

- les électeurs âgés de 75 ans ou plus (60 %) et de 18 à 24 ans (57 %) comparativement à ceux âgés de 25 à 34 ans (51 %), de 35 à 54 ans (49 %) et de 55 à 74 ans (53 %);
- les femmes (55 %) comparativement à 49 % des hommes et à 33 % des électeurs non binaires ou transgenres;
- les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique (53 %) par rapport à celles qui y manifestent un intérêt (50 %);
- les votants à l'EG de 2015 (53 %) par rapport à 44 % des non-votants.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'être *en désaccord* qu'on peut faire confiance aux partis politiques quant aux renseignements personnels :

- les électeurs de l'Alberta (50 %) et de la Colombie-Britannique (48 %) comparativement à ceux des autres provinces (entre 36 % et 45 %);
- les électeurs non binaires ou transgenres (65 %) comparativement aux hommes (48 %) et aux femmes (39 %).



## 5. Communications politiques

La présente section du rapport présente les opinions et les expériences des électeurs qui ont été contactés par les partis politiques et les candidats au cours de l'EG de 2019.

### La plupart des électeurs pensent qu'il est approprié que les partis et les candidats communiquent avec eux en personne ou par la poste

Dans le sondage au cours de la période électorale, 6 électeurs sur 10 (59 %) ont déclaré qu'ils jugeaient approprié que les partis et les candidats communiquent avec eux en personne, par exemple lors de la campagne porte-à-porte; la moitié (50 %) pense qu'il est approprié d'être contacté par la poste. La communication téléphonique était beaucoup plus susceptible d'être jugée appropriée si l'appel provient d'une personne (40 %) plutôt que d'un message enregistré (15 %) ou d'un message texte (15 %). Environ 3 personnes sur 10 considèrent qu'il est approprié d'être contactées par des méthodes en ligne, que ce soit par courriel (32 %) ou par les médias sociaux (29 %). Près d'un répondant sur dix (9 %) croyait qu'aucune de ces méthodes de contact n'était appropriée.

Figure 16 : Moyens jugés appropriés pour les entités politiques de communiquer avec les électeurs



Q. Selon vous, quelles sont les méthodes appropriées pour les partis politiques ou les candidats de communiquer avec vous pendant une campagne électorale? [Réponses multiples acceptées.] Base : n=23 880 (VAGUE 2) NSP/NRP : 4 %

Les variations de sous-groupes suivantes étaient notables :

- Les Canadiens âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles que ceux âgés de 35 ans ou plus de croire qu'il est approprié d'être contactés par des moyens électroniques, y compris par les médias sociaux (42 % et 36 % par rapport à 25 % respectivement), par courriel (40 % et 39 % par rapport à 30 %) et par message texte (21 % et 20 % par rapport à 13 %).
- Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de penser qu'il est approprié d'être contactés par diverses méthodes, notamment en personne (63 % par rapport à 55 %) ou par courriel (37 % par rapport à 28 %).

- Les Néo-Canadiens étaient moins susceptibles que les autres de penser qu'il est approprié d'être contactés en personne (53 % par rapport à 60 %), par la poste (45 % par rapport à 51 %) ou par appel téléphonique effectué par une personne (35 % par rapport à 40 %).
- Les électeurs ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient moins susceptibles que les électeurs n'ayant aucune incapacité de penser qu'il est inapproprié d'être contactés par diverses méthodes, notamment en personne (50 % par rapport à 60 %) ou par appel téléphonique effectué par une personne (34 % par rapport à 41 %).
- Les personnes qui ont dit qu'il est improbable ou certain qu'elles n'iront pas voter à l'EG de 2019 étaient plus enclines à dire qu'aucune de ces méthodes de communication n'est appropriée (26 %), comparativement à 9 % de celles qui étaient certaines de voter à l'EG ou pour qui il était probable qu'elles le feraient et à 7 % de celles qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019.

**La majorité des électeurs ont dit avoir été contactés directement par un parti politique ou un candidat pendant l'élection, le plus souvent en personne ou par téléphone**

Dans l'enquête postélectorale, plus de la moitié (54 %) des répondants ont indiqué qu'ils avaient été contactés directement par un parti politique ou un candidat pendant la campagne électorale de 2019<sup>1</sup>.

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de dire qu'ils avaient été contactés par un parti ou un candidat :

- les Néo-Canadiens (43 %) comparativement aux autres Canadiens (54 %);
- les jeunes NEET (41 %) et les jeunes qui travaillent à temps plein (46 %) par rapport aux jeunes qui fréquentent l'école (54 %).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'avoir été contactées par un parti ou un candidat :

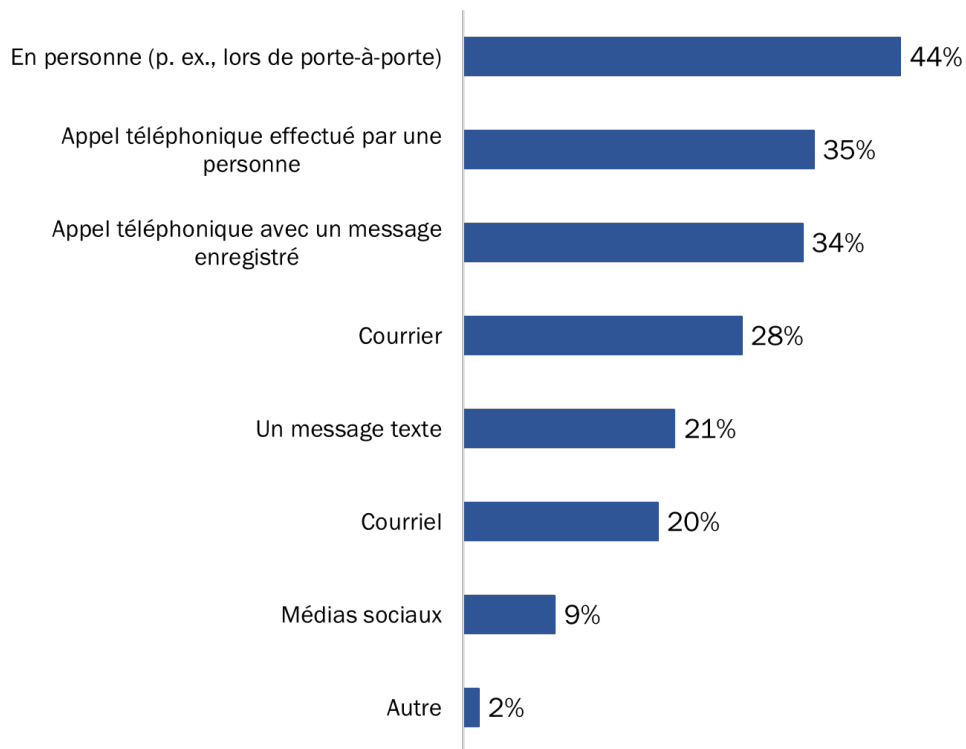
- les électeurs âgés de 55 ans ou plus (61 %) comparativement à ceux âgés de 18 à 54 ans (49 %);
- les électeurs en Ontario (62 %) comparativement aux autres provinces (de 40 % à 58 %);
- les électeurs titulaires d'un diplôme universitaire (59 %) comparativement à ceux qui détiennent un diplôme collégial ou qui ont suivi quelques cours postsecondaires (52 %) ou qui détiennent un diplôme d'études secondaires ou qui ont moins d'éducation (45 %);
- les votants à l'EG de 2015 (56 %) par rapport aux non-votants (35 %).

Parmi ceux qui ont été contactés par un parti politique ou un candidat pendant l'élection, les électeurs ont le plus souvent dit qu'ils avaient été contactés en personne, par exemple lors de la campagne porte-à-porte (44 %), suivi d'un appel téléphonique, y compris par une personne (35 %) ou un message enregistré (34 %). Plus du quart (28 %) ont déclaré avoir été contactés par la poste, tandis qu'une personne sur cinq a déclaré avoir reçu un message texte (21 %) ou un courriel (20 %). Près d'une personne sur dix (9 %) a déclaré qu'elle avait été contactée au moyen des médias sociaux.

---

<sup>1</sup> Q : Pendant l'élection, est-ce qu'un parti politique ou un candidat a communiqué directement avec vous? Base : n=19 410 : tous les répondants (VAGUE 2 + VAGUE 3).

Figure 17 : Moyens utilisés par les partis ou les candidats pour communiquer avec les électeurs pendant l'élection



Q. Comment le parti politique ou le ou la candidat(e) vous a-t-il contacté? [Plusieurs réponses acceptées.] Base : n=15 295 : ceux qui ont été contactés pendant l'élection (VAGUE 2 + VAGUE 3)

## 6. Préoccupations sur les enjeux d'intégrité électorale

La présente section du rapport présente les opinions des électeurs sur les questions qui pourraient avoir une incidence sur l'intégrité d'une élection et la confiance dans le système électoral : les préoccupations concernant l'incidence potentielle de la fraude et de l'obstruction sur les électeurs, la confiance dans les sources d'information, l'exposition des électeurs à la désinformation sur le processus électoral et les préoccupations concernant l'incidence des différentes formes d'interférence électorale sur les résultats de l'EG de 2019.

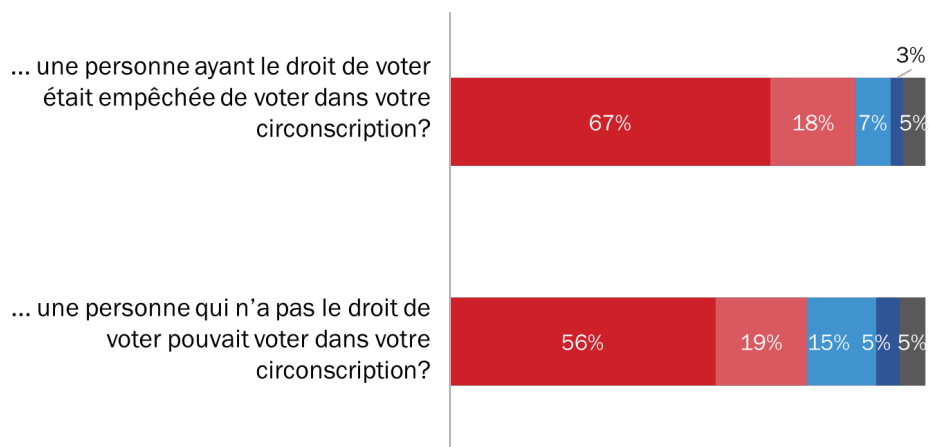
**Les deux tiers des électeurs pensent que ce serait un problème majeur si on empêchait un votant admissible de voter; plus de la moitié pense que ce serait un problème majeur si un électeur non admissible pouvait voter**

Plus de 8 répondants sur 10 (85 %) ont indiqué que ce serait au moins un problème modéré si l'on empêchait une personne admissible de voter dans sa circonscription, les deux tiers (67 %) ayant déclaré que ce serait un problème majeur. À titre de comparaison, les trois quarts ont indiqué que ce serait au moins un problème modéré si une personne non admissible à voter dans une circonscription pouvait le faire, 56 % d'entre eux ayant estimé que ce serait un problème majeur.

Figure 18 : Opinions concernant l'impact potentiel de la fraude électorale

*Si vous pensez à l'élection dans votre circonscription, dans quelle mesure serait-ce un problème si...*

■ Problème majeur ■ Problème modéré ■ Problème mineur ■ Aucun problème ■ Ne sait pas



Q. Si vous pensez à l'élection dans votre circonscription, dans quelle mesure serait-ce un problème si... Base : n= 23 880 (VAGUE 2)

Les éléments suivants étaient plus susceptibles de considérer qu'empêcher un votant admissible de voter est un problème :

- les jeunes qui fréquentent l'école (89 %) et les jeunes qui travaillent à temps plein (86 %) par rapport aux jeunes NEET (74 %);
- les électeurs non binaires ou transgenres (96 %) comparativement aux hommes (86 %) et aux femmes (85 %);
- les votants à l'EG de 2015 (87 %) par rapport à 69 % de ceux qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas voté;

- les personnes qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019 (92 %) ou celles pour lesquelles il était certain ou probable qu'elles voteraient (86 %) par rapport à celles pour lesquelles il était improbable qu'elles votent ou celles qui étaient certaines de ne pas voter (56 %).

La probabilité que cela soit considéré comme un problème augmentait avec le niveau d'éducation, passant de 76 % des électeurs titulaire d'un diplôme secondaire ou ayant moins d'éducation à 89 % des électeurs ayant terminé l'université.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de considérer qu'il s'agissait d'un problème si une personne non admissible était en mesure de voter :

- les hommes (77 %) comparativement aux femmes (73 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (56 %);
- les électeurs ayant fait des études collégiales et universitaires (76 %) par rapport aux électeurs ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou ayant fait moins d'études (70 %);
- les jeunes qui fréquentent l'école (69 %) par rapport aux jeunes NEET (60 %);
- les électeurs du Québec (84 %) comparativement à ceux des autres provinces (de 70 % à 75 %);
- les votants à l'EG de 2015 (77 %) par rapport à 61 % des non-votants;
- les personnes qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019 (78 %) ou celles pour lesquelles il était certain ou probable qu'elles voteraient (76 %) par rapport à celles pour lesquelles il était improbable qu'elles votent ou celles qui étaient certaines de ne pas voter (52 %).

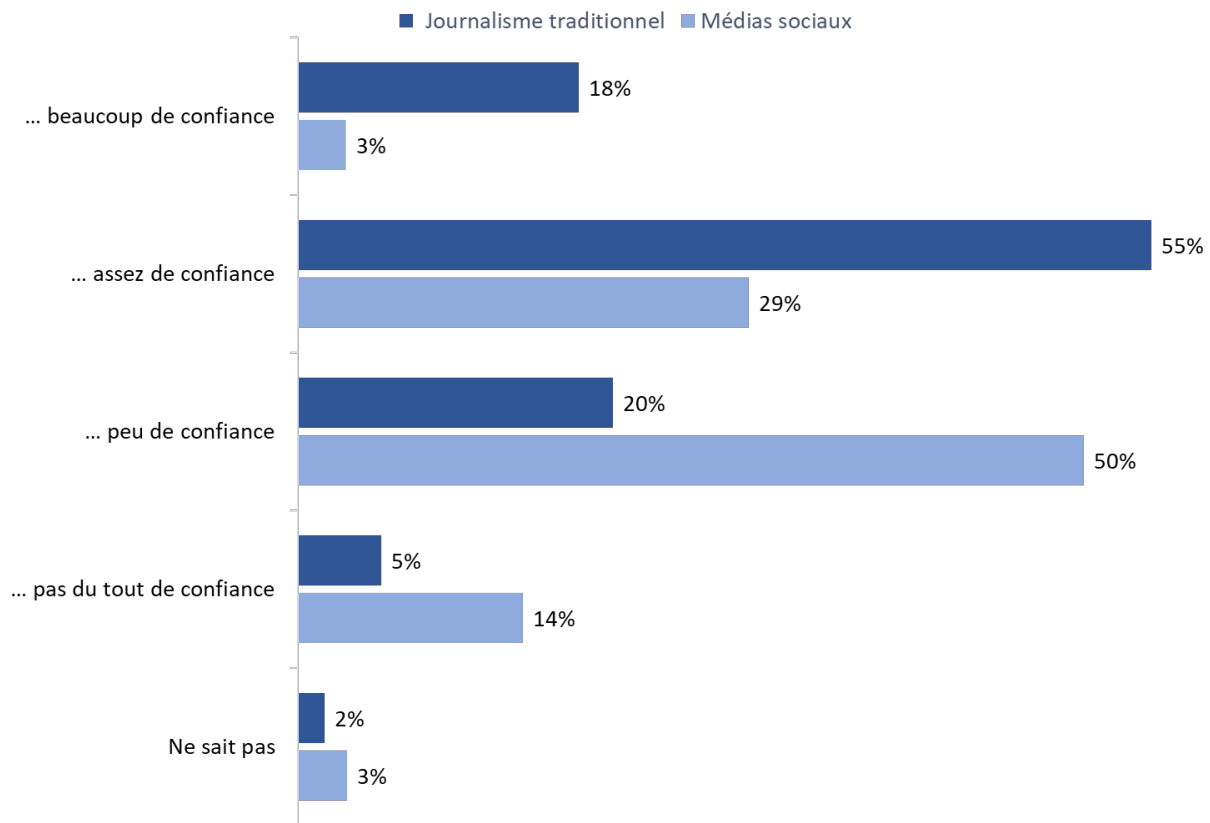
De plus, la probabilité de considérer cela comme un problème diminuait à mesure que la sévérité d'une incapacité augmentait, passant de 77 % des personnes sans incapacité à 68 % des personnes ayant une déficience sévère ou très sévère, et elle augmentait avec l'âge des électeurs, de 64 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans à 81 % de ceux qui étaient âgés de 75 ans ou plus.

### **Les électeurs font plus confiance au journalisme traditionnel qu'aux médias sociaux pour les actualités**

Près des trois quarts (73 %) des répondants au sondage préélectoral ont indiqué qu'ils avaient confiance dans l'actualité provenant de sources traditionnelles de journalisme, bien que les répondants aient trois fois plus tendance à dire qu'ils avaient assez confiance (55 %) que beaucoup confiance (18 %). Un quart (25 %) des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas beaucoup confiance (20 %) ou pas du tout de confiance (5 %) dans l'actualité fournie par le journalisme traditionnel.

Beaucoup moins de répondants ont dit qu'ils avaient confiance dans les médias sociaux pour connaître l'actualité. Environ un tiers d'entre eux ont déclaré qu'ils faisaient assez confiance (29 %) aux actualités publiées sur les médias sociaux ou y faisaient beaucoup confiance (3 %). En revanche, près des deux tiers ont dit qu'ils avaient peu (50 %) ou pas du tout de confiance (14 %) dans les actualités publiées sur les médias sociaux.

Figure 19 : Confiance dans les sources d'actualité



Diriez-vous que vous accordez beaucoup de confiance, assez de confiance, peu de confiance ou pas du tout de confiance aux sources d'actualité suivantes? a) Le journalisme traditionnel, ce qui inclut les principaux médias disponibles en imprimé, à la télévision ou en ligne; b) Les actualités affichées sur les médias sociaux. Ceci exclut les publications ou opinions personnelles. Base : n=49 993 (VAGUE 1)

Les personnes suivantes étaient moins susceptibles de faire confiance aux actualités fournies par le journalisme traditionnel :

- les électeurs autochtones (65 %) comparativement à 73 % des électeurs non autochtones;
- les électeurs non binaires ou transgenres (49 %) et les hommes (70 %) comparativement aux femmes (76 %);
- les jeunes qui fréquentent l'école (67 %) et les jeunes qui travaillent à temps plein (66 %) par rapport aux jeunes NEET (60 %);
- les électeurs des provinces des Prairies (65 %) et de l'Alberta (66 %) comparativement à ceux des autres provinces (de 71 % à 78 %);
- les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique (65 %) comparativement à 75 % de celles qui y manifestent un intérêt;
- les non-votants à l'EG de 2015 (59 %) comparativement à 75 % des votants.

La probabilité de faire confiance aux actualités fournies par le journalisme traditionnel augmentait avec l'âge, passant de 64 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans à 80 % de ceux âgés de 75 ans ou plus, et avec l'éducation, de 66 % de ceux qui détiennent un diplôme secondaire ou qui ont moins d'éducation à 79 % de ceux qui ont terminé l'université.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de faire confiance aux actualités publiées sur les médias sociaux :

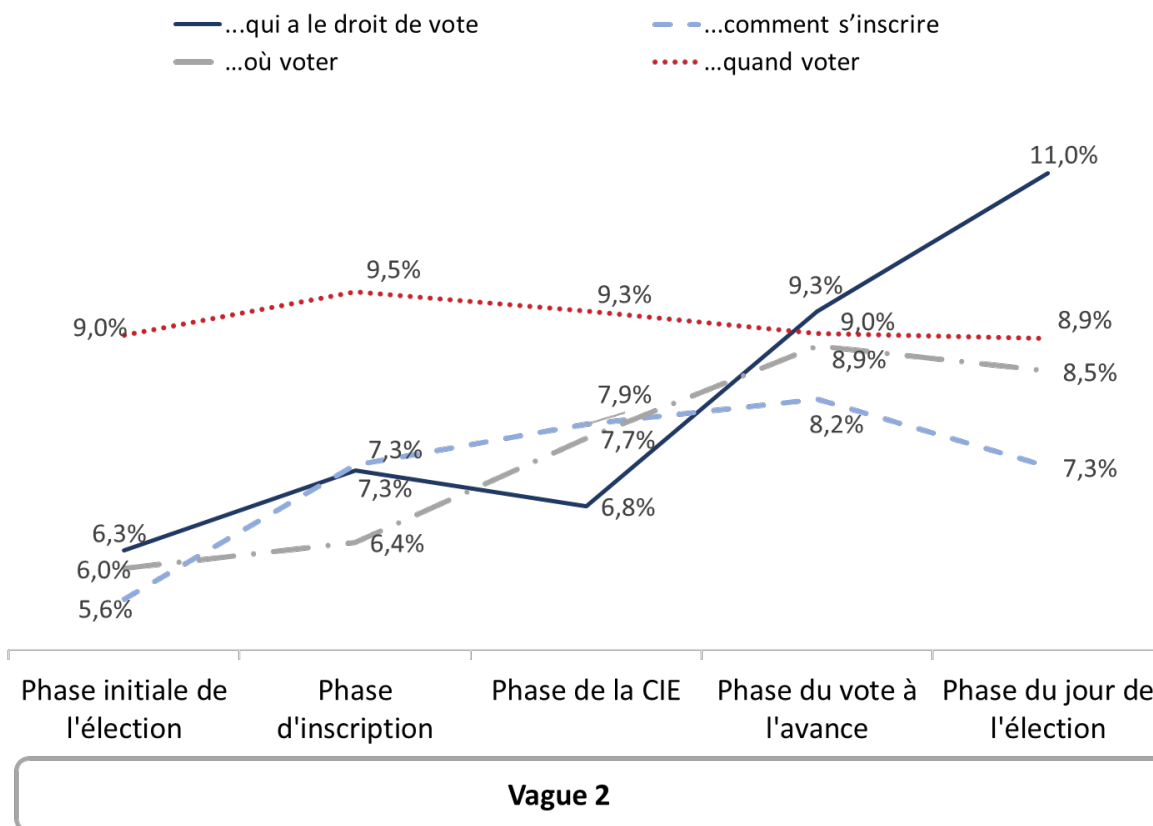
- les Canadiens de 18 à 24 ans (42 %) comparativement aux 31 % de Canadiens de 25 ans ou plus;

- les femmes (35 %) comparativement aux hommes (29 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (28 %);
- les jeunes qui fréquentent l'école (43 %) comparativement à 34 % des jeunes qui travaillent à temps plein et à 39 % des jeunes NEET;
- les Néo-Canadiens (42 %) comparativement à 34 % des immigrants qui sont devenus citoyens avant l'EG de 2015 et à 31 % des non-immigrants.

### Souvenir limité des fausses informations sur le processus de vote pendant la période électorale

Relativement peu de répondants se sont rappelés avoir entendu ou vu de fausses informations sur le processus de vote depuis le début de la campagne électorale. La proportion d'électeurs qui se sont rappelés de fausses informations sur le moment du vote était stable à environ 9 %, depuis la première phase du sondage pendant la période électorale jusqu'à la dernière phase menant au jour du scrutin. Seulement 6 % des électeurs au début de la période électorale ont mentionné qu'ils se rappelaient de fausses informations sur d'autres aspects du processus de vote, y compris sur les personnes admissibles à voter, la manière de s'inscrire et l'endroit où voter, mais ce taux a généralement augmenté légèrement au cours de la période électorale : à la phase du jour du scrutin, la désinformation qui portait sur les personnes admissibles à voter était la plus élevée (11 % des électeurs), ce qui a été suivi de l'endroit où voter (9 %) et de la façon de s'inscrire (7 %).

Figure 20 : Souvenir de fausses informations sur le vote pendant la période électorale



Q. Depuis le début de la campagne électorale, avez-vous vu ou entendu de fausses informations concernant... qui a le droit de vote? comment s'inscrire? où voter? quand voter? Base : n= 23 880 (VAGUE 2)

Tout au long de la période électorale, certains groupes étaient plus susceptibles de se souvenir d'avoir été exposés à de fausses informations sur chacun de ces aspects du processus de vote. Plus précisément, le rappel de l'exposition à de fausses informations pendant l'élection était plus élevé parmi les suivants :

- Les électeurs autochtones, comparativement aux électeurs non autochtones, pour les fausses informations sur :
  - Qui a le droit de vote (16 % par rapport à 8 %)
  - Comment s'inscrire (13 % par rapport à 7 %)
  - Où voter (13 % par rapport à 7 %)
  - Quand voter (14 % par rapport à 8 %)
- Les électeurs ayant une incapacité sévère ou très sévère, comparativement aux électeurs ayant une incapacité légère ou modérée ou n'ayant pas d'incapacité, pour obtenir de fausses informations sur :
  - Qui a le droit de vote (12 % par rapport à 8 %)
  - Comment s'inscrire (11 % par rapport à 7 %)
  - Où voter (11 % par rapport à 7 %)
  - Quand voter (13 % par rapport à 9 %)
- Les électeurs âgés de 18 à 54 ans, comparativement à ceux âgés de 55 ans ou plus, pour de fausses informations sur :
  - Qui a le droit de vote (10 % par rapport à 5 %)
  - Comment s'inscrire (9 % par rapport à 5 %)
  - Où voter (9 % par rapport à 5 %)
  - Quand voter (11 % par rapport à 6 %)

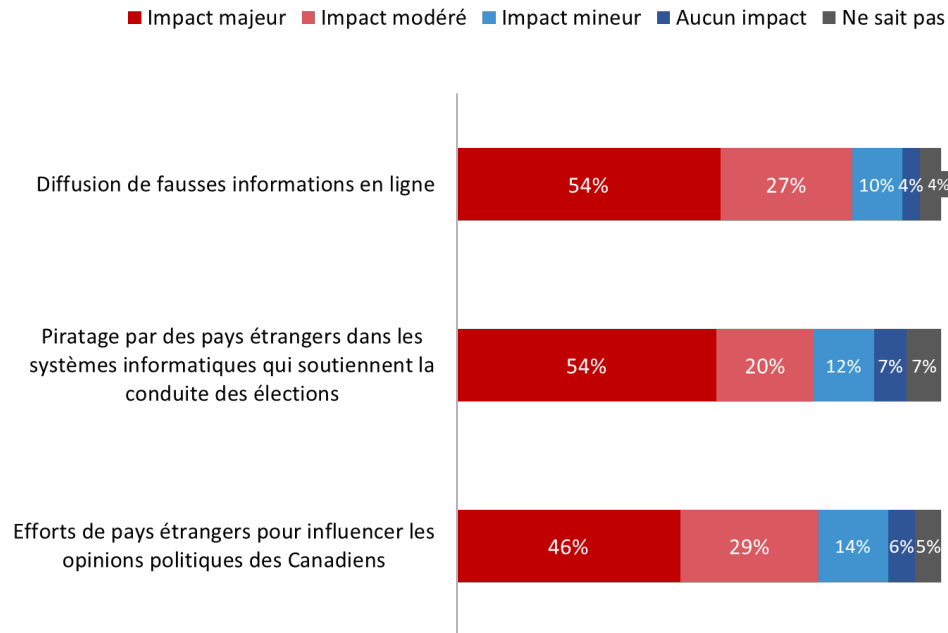
### **La majorité craignait que la diffusion de fausses informations, l'influence étrangère et l'ingérence étrangère n'aient un impact sur l'issue de l'élection**

Tout au long de la période électorale, on a demandé aux répondants s'ils pensaient que différents types d'ingérence électorale pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats de l'EG de 2019.

Huit électeurs sur dix (82 %) craignaient que la diffusion de fausses informations en ligne puisse avoir un impact modéré ou plus important sur l'issue de l'élection, dont 54 % qui pensaient qu'elle pourrait avoir un impact majeur. Les trois quarts des électeurs croyaient qu'il pourrait y avoir un impact modéré ou plus important sur l'issue de l'élection à la suite de piratage par des pays ou de groupes étrangers dans les systèmes informatiques qui appuient les élections (74 %, dont 54 % qui pensaient qu'il pourrait y avoir un impact majeur) et de pays et de groupes étrangers utilisant les médias sociaux et d'autres moyens pour influencer les opinions politiques des Canadiens (75 %, dont 46 % qui pensaient que l'impact pourrait être majeur).



Figure 21 : Préoccupations pendant la période électorale quant à l'impact potentiel de l'ingérence électorale sur le résultat des élections



Q. D'après ce que vous avez vu ou entendu récemment, quel impact, s'il y a lieu, les éléments suivants pourraient-ils avoir sur le résultat de l'élection? Le piratage par des pays étrangers dans les systèmes informatiques qui soutiennent la conduite des élections / L'utilisation des médias sociaux et d'autres moyens par des pays étrangers ou d'autres groupes pour influencer les opinions politiques des Canadiens / La diffusion de fausses informations en ligne. Base : n= 23 880 (VAGUE 2)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de penser que la diffusion de fausses informations en ligne pourrait avoir un impact majeur sur l'issue de l'élection :

- les électeurs autochtones (58 %) comparativement aux électeurs non autochtones (54 %);
- les électeurs âgés de 18 à 24 ans (59 %) comparativement à ceux âgés de 25 ans ou plus (54 %);
- les femmes (59 %) et les électeurs non binaires ou transgenres (66 %) comparativement aux hommes (50 %);
- les Néo-Canadiens (57 %) comparativement aux autres Canadiens (54 %);
- les personnes qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019 (59 %) ou celles pour lesquelles il était certain ou probable qu'elles voteraient (55 %) par rapport à celles pour lesquelles il était improbable qu'elles votent ou celles qui étaient certaines de ne pas voter (37 %).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de penser que le piratage étranger pourrait avoir un impact majeur sur l'issue de l'élection :

- les électeurs âgés de 55 ans ou plus (63 %) comparativement à ceux âgés de 18 à 54 ans (47 %);
- les femmes (58 %) comparativement aux hommes (44 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (49 %);
- les Néo-Canadiens (57 %) comparativement aux autres Canadiens (53 %);
- les électeurs du Québec (65 %) comparativement à ceux des autres régions du Canada (entre 46 % et 54 %);
- les personnes qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019 (53 %) ou celles pour lesquelles il était certain ou probable qu'elles voteraient (54 %) par rapport à celles pour lesquelles il était improbable qu'elles votent ou celles qui étaient certaines de ne pas voter (38 %).

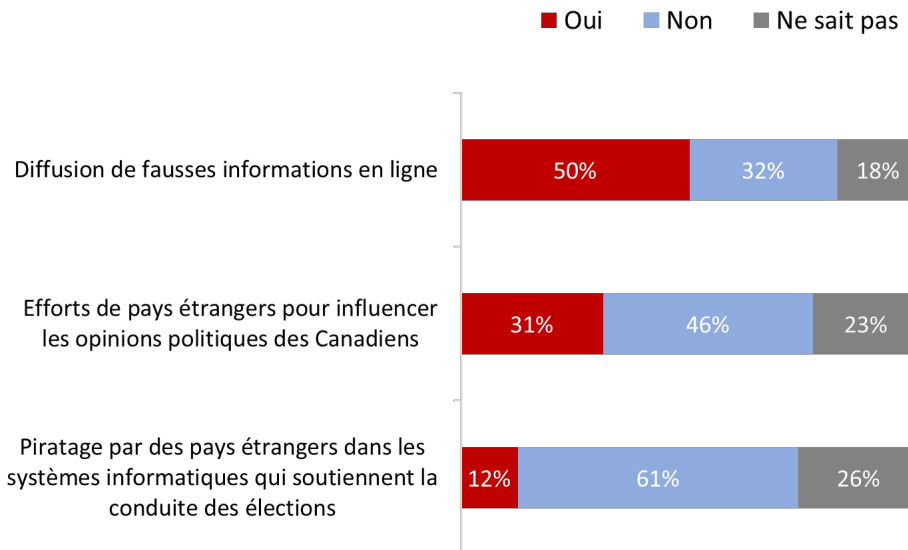
Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de penser que les efforts d'influence pourraient avoir un impact majeur sur l'issue de l'élection :

- les électeurs âgés de 55 ans ou plus (51 %) comparativement à ceux âgés de 18 à 54 ans (42 %);
- les femmes (49 %) et les électeurs non binaires ou transgenres (55 %) comparativement aux hommes (43 %);
- les électeurs du Québec (50 %) comparativement à ceux des autres provinces (de 41 % à 47 %);
- les personnes qui ont voté par anticipation à l'EG de 2019 (49 %) ou celles pour lesquelles il était certain ou probable qu'elles voteraient (47 %) par rapport à celles pour lesquelles il était improbable qu'elles votent ou celles qui étaient certaines de ne pas voter (29 %).

**Un plus grand nombre pensait que la diffusion de fausses informations en ligne était plus un problème pendant les élections que l'influence étrangère ou le piratage des systèmes électoraux**

Dans le sondage postélectoral, on a demandé aux répondants s'ils pensaient que différents types d'ingérence électorale étaient en fait un problème pendant l'EG de 2019, d'après ce qu'ils avaient vu ou entendu récemment. La moitié (50 %) des électeurs estimaient que la diffusion de fausses informations en ligne avait été un problème lors de l'EG de 2019. Trois électeurs sur dix (31 %) pensaient que des pays ou des groupes étrangers qui utilisaient les médias sociaux et d'autres moyens pour influencer les opinions politiques des Canadiens avaient été un problème lors de l'EG de 2019. Un peu plus de 1 électeur sur 10 (12 %) croyait que les pays ou les groupes étrangers qui piratent les systèmes informatiques qui soutiennent l'élection avaient été un problème lors de l'EG de 2019.

Figure 22: Perception postélectorale que l'ingérence électorale était un problème dans l'élection générale



Q. D'après ce que vous avez vu ou entendu récemment, pensez-vous que l'un des problèmes suivants était un problème dans cette élection? Le piratage par des pays ou des groupes étrangers dans les systèmes informatiques qui appuient les élections/Les pays ou les groupes étrangers qui utilisent les médias sociaux et d'autres moyens pour influencer les opinions politiques des Canadiens/La diffusion de fausses informations en ligne. Base : n = 19 411 (VAGUE 3)

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de dire que les fausses informations avaient été un problème à l'élection :

- les électeurs autochtones (60 %) comparativement aux électeurs non autochtones (50 %);
- les électeurs de l'Alberta (60 %) comparativement à ceux des autres provinces (de 36 % à 54 %);
- les votants à l'EG de 2015 (51 %) comparativement aux non-votants (41 %).

La probabilité de penser que les faux renseignements avaient été un problème à l'élection diminuait à mesure que l'âge augmentait, passant de 68 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans à 36 % des électeurs âgés de 75 ans ou plus.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de déclarer que les efforts d'influence avaient été un problème lors de l'élection :

- les électeurs autochtones (40 %) comparativement aux électeurs non autochtones (31 %);
- les électeurs de l'Alberta (39 %) comparativement à ceux des autres provinces (de 24 % à 33 %);
- les votants à l'EG de 2015 (32 %) comparativement aux non-votants (27 %).

La probabilité de penser que l'influence étrangère avait été un problème lors de l'élection diminuait à mesure que l'âge augmentait, passant de 38 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans à 21 % des électeurs âgés de 75 ans ou plus.

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles de déclarer que le piratage par des pays étranger avait été un problème lors de l'élection :

- les électeurs autochtones (18 %) comparativement aux électeurs non autochtones (12 %);
- les Néo-Canadiens (17 %) comparativement aux autres Canadiens (12 %);
- les votants à l'EG de 2019 (16 %) par rapport aux votants (12 %).

### **Un électeur sur dix croyait que les problèmes de fausses informations avaient eu un impact majeur sur l'élection**

On a demandé aux répondants quelles étaient les impacts réels, le cas échéant, des problèmes d'ingérence électorale sur l'issue de l'élection<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble, 1 électeur sur 10 (10 %) croyait que les problèmes de fausses informations avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection et 20 % estimaient qu'ils avaient eu un impact modéré. Par ailleurs, 17 % des électeurs ont dit que, même s'ils estimaient que les fausses informations avaient été un problème lors de l'élection, qu'elles n'avaient eu qu'un impact mineur ou qu'il n'avait eu aucun impact sur l'issue de l'élection.

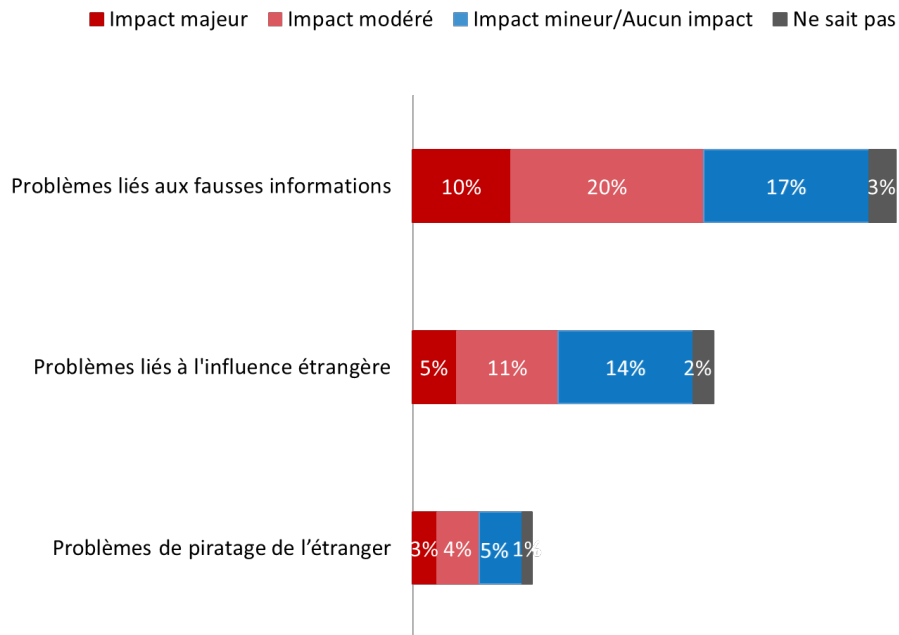
À titre comparatif, seulement 5 % des électeurs estimaient que les problèmes de l'influence étrangère avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection, 1 % estimait qu'ils avaient eu un impact modéré et 14 % estimaient que l'influence étrangère avait été un problème, mais qu'il ne s'agissait que d'un impact mineur ou qu'il n'y avait eu aucun impact.

Seulement 3 % des électeurs estimaient que les problèmes de piratage par des pays étrangers avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection, 4 % estimaient qu'ils avaient eu un impact modéré et 5 % estimaient que ce piratage avait été un problème, mais qu'il ne s'agissait que d'un impact mineur ou qu'il n'y avait eu aucun impact.

---

<sup>2</sup> Seuls les répondants qui ont déclaré qu'ils pensaient qu'il y avait eu un problème d'ingérence électorale ont été invités à indiquer l'impact que ce problème avait eue sur l'issue de l'élection, selon eux. Afin de permettre la comparaison des résultats entre les différentes formes d'ingérence électorale, la base des résultats a été établie à nouveau pour inclure tous les électeurs, y compris ceux qui ne pensaient pas qu'il y avait eu un problème. Par exemple, parmi les 50 % d'électeurs qui estimaient que les fausses informations avaient été un problème, 20 % estimaient qu'ils avaient eu un impact majeur sur l'issue de l'élection. Autrement dit, 10 % de tous les électeurs estimaient qu'elle avait un impact majeur. À titre comparatif, parmi les 12 % d'électeurs qui pensaient que le piratage par des pays étrangers avait été un problème, 21 % estimaient qu'il avait eu un impact majeur, ce qui représente 3 % de tous les électeurs qui pensaient que les problèmes de piratage par des pays étrangers avaient un impact majeur.

Figure 23 : Proportion d'électeurs qui pensaient que les problèmes d'interférence électorale ont eu un impact sur le résultat de l'élection générale



Q. Quel impact, le cas échéant, pensez-vous que les problèmes relatifs au piratage étranger, à l'influence étrangère et aux fausses informations ont eu sur le résultat de cette élection? Base : tous les répondants (ajusté); n=19 411 (VAGUE 3)

## Profil des répondants au sondage

	Base pondérée	Vague 1 n=49 993	Vague 2 n=23 880	Vague 3 n=21 435
<b>Province/territoire</b>				
Alberta		11 %	11 %	11 %
Colombie-Britannique		13 %	14 %	14 %
Manitoba		3 %	4 %	3 %
Nouveau-Brunswick		2 %	2 %	2 %
Terre-Neuve-et-Labrador		1 %	2 %	1 %
Territoires du Nord-Ouest		<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Nouvelle-Écosse		3 %	3 %	3 %
Nunavut		<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Ontario		39 %	38 %	37 %
Île-du-Prince-Édouard		1 %	1 %	1 %
Québec		24 %	23 %	24 %
Saskatchewan		3 %	3 %	3 %
Yukon		<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
<b>Autochtones</b>				
Premières Nations		2 %	2 %	2 %
Métis		2 %	2 %	2 %
Inuit		<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Non autochtones		97 %	96 %	96 %
<b>Sexe</b>				
Femme		52 %	51 %	51 %
Homme		46 %	48 %	48 %
Non binaire/transgenre		1 %	1 %	1 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %	1 %
<b>Langue parlée à la maison</b>				
Anglais		75 %	77 %	76 %
Français		21 %	19 %	20 %
Autre		3 %	3 %	3 %
Préfère ne pas répondre		1 %	<0,5 %	<0,5 %
<b>État matrimonial</b>				
Marié(e)		45 %	45 %	45 %
En union libre		14 %	14 %	13 %
Veuf(ve)		4 %	3 %	4 %
Séparé(e)		3 %	3 %	3 %
Divorcé(e)		8 %	7 %	7 %
Célibataire, jamais marié(e)		25 %	27 %	28 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %	1 %

43<sup>e</sup> élection générale canadienne : Étude nationale auprès des électeurs  
Rapport sur les questions de politique et d'engagement civique

Base pondérée	Vague 1 n =49 993	Vague 2 n=23 880	Vague 3 n=21 435
<b>Études</b>			
Une partie de l'école primaire	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Niveau primaire terminé	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Une partie de l'école secondaire	4 %	3 %	3 %
Diplôme d'études secondaires	12 %	10 %	13 %
Quelques cours au collège communautaire/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/Cégep	10 %	9 %	8 %
Diplôme au collège communautaire/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/Cégep	19 %	19 %	20 %
Quelques cours universitaires	10 %	11 %	10 %
Diplôme universitaire de premier cycle	28 %	29 %	29 %
Études supérieures ou postdoctorales/école professionnelle	16 %	17 %	15 %
Autre	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Je ne sais pas	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %
Préfère ne pas répondre	1 %	1 %	<0,5 %
<b>Niveau d'incapacité fonctionnelle</b>			
Absence d'incapacité	68 %	69 %	69 %
Incapacité légère	16 %	16 %	16 %
Incapacité modérée	8 %	8 %	8 %
Incapacité sévère	6 %	6 %	5 %
Incapacité très sévère	2 %	2 %	2 %
Refus de répondre	<0,5 %	--	--
<b>Âge</b>			
18 à 24 ans	10 %	10 %	10 %
25 à 34 ans	16 %	17 %	17 %
35 à 54 ans	33 %	33 %	33 %
55 à 74 ans	36 %	36 %	36 %
75 ans ou plus	4 %	4 %	5 %
<b>Jeune</b>			
Jeunes de 18 à 34 ans fréquentant l'école	8 %	8 %	9 %
Jeunes de 18 à 34 ans qui travaillent à temps plein et qui ne fréquentent pas l'école	13 %	14 %	13 %
Jeunes NEET	2 %	1 %	2 %
Tous les autres jeunes	3 %	4 %	3 %
<b>Néo-Canadiens</b>			
Immigrants devenus citoyens <i>avant</i> l'EG de 2015	14 %	13 %	13 %
Immigrants devenus citoyens <i>après</i> l'EG de 2015	2 %	2 %	2 %
Non-immigrants	84 %	85 %	85 %